

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

Séance publique

du 9 Septembre 1835.

PRÉSIDENCE DE M. BÉTHUNE-HOURIEZ.



CAMBRAI,

Imprimerie de Lesne-Daloin et Fils, Libraires.

1837.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

PREMIÈRE PARTIE.

Tome XV



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

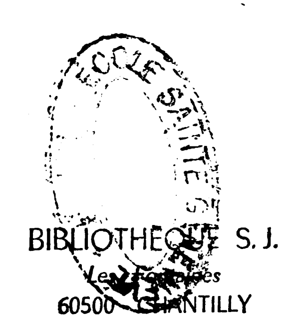
DE CAMBRAI.

Séance

du 9 Septembre 1835.

PRÉSIDENCE DE M. BÉTHUNE-HOURIEZ.





CAMBRAI.

1837.

Imp. de LESNE-DALOIN et FILS, Lib., Grand'Place, 56, à Cambrai.

OUVRAGES

QUE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION A REÇUS DU 8 JANVIER 1834
AU 3 DÉCEMBRE 1835.

La Société ayant reçu successivement les numéros des journaux qui lui ont été offerts et les publications périodiques de diverses académies, il n'est souvent fait mention dans cette table que du premier envoi.

Séance du 8 janvier 1834.

1° Recherches historiques sur les antiquités d'Auch. Cet exemplaire contient des dessins originaux de M. *Aubert Parent.*

2° Traduction du premier acte du don Carlos, de Schiller, et Essai sur la manière d'enseigner et d'étudier les langues vivantes, par M. *Schworer.*

3° Un numéro du Journal des Connaissances utiles.

4° Journal d'Agriculture, Lettres et Arts, de la Société royale d'Emulation de l'Ain, n° 11, novembre 1833.

5° Recueil de 1833 de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

6° 34me livraison du Journal de la section de Médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure.

7° Le numéro de décembre 1833 de la Société nationale.

8° Le 1er numéro de la Revue du Nord.

Séance du 4 février.

1° Mémoires de la Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, deuxième et troisième parties, années 1831 et 1832.

2° Nouveau traité d'arithmétique, deuxième édition, par M. *J. J. Gourdin*, régent de Mathématiques au collége de Cambrai, membre résidant.

3° Journal de la Société de la Morale chrétienne.

4° Le Semeur, nos 2, 3, 4 et 5.

5° Annales d'Agriculture de la Société d'Indre-et-Loire, t. 13, n° 14.

6° Nouvelle méthode pour jauger les chaudières des brasseries, par M. *Gourdin*, régent de Mathématiques, membre résidant.

Séance du 5 mars.

1° Une brochure intitulée : Rapport de l'administration de la province de Namur. Envoyée par M. le Baron de Stassart.

2° Numéros 13 et 14 de la Société d'Emulation du département des Vosges.

3° Antiquités nationales. — Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

4° Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; 4e livraison.

5° Mémoires de la société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube.

6° Dissertation sur cette expression de Virgile : *Extremi hominum Morini*; par M. *Piers*.

7° Journal d'Agriculture, Lettres et Arts, par des membres de la Société royale d'Emulation de l'Ain.

8° *Cambrai et Cambrésis*, article extrait du *Dictionnaire de la Conversation*, par MM. *Durozoir* et *Le Glay*.

9o Fragment d'un poème intitulé : Siége de Cambrai, par *Fromont de Vermandois* et *Beaudouin*, comte de Flandre ; offert par M. Le Glay, fils.

10° Complainte sur Enguerrand de Créqui, évêque de Cambrai, avec une notice sur cet évêque et des notes philologiques, par M. *Le Glay*, fils.

Séance du 2 avril.

Brochure intitulée : Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1833.

Séance du 7 mai.

1o Sommaire des travaux de la Société des Sciences médicales de la Moselle.

2° Compte-rendu de l'exposition des Arts et de l'Industrie à Valenciennes, 1833.

3° Académie de Besançon, séance publique, 28 janvier 1834.

4° Exposition des produits de l'Industrie à Abbeville. — Discours du président de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1834.

5° Résumé des travaux de la Société entomologique de France pendant l'année 1830.

6° Les Trouvères cambrésiens, par M. *Arthur Dinaux*.

7o Sardanapale, tragédie imitée de lord Byron, par M. *Alvin*, Bruxelles, 1834.

8° Le Fabel dou Dieu d'amour, publié par M. *Achille Jubinal*.



9° Le Prisonnier de Guerre, roman maritime, par *Ed. Corbière*, offert par M. *Lesne-Daloin*, imprimeur.

Séance du 4 juin.

1° Poëme historique intitulé : Adèle de Ponthieu, par M. *Mondelot.*

2° Rapport fait à la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon, par M. *Cortambert.*

3° Le Lycée, journal des Sciences, Lettres, Arts et Industrie.

4° La France industrielle, 1re année.

5° Compte-rendu des travaux de la Société d'Agriculture, etc., de Mâcon, 1829.

6° Recueil d'essais scientifiques et historiques, 1re année, nos 1, 2 et 3.

7° Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts, nos 4 et 5, avril 1834.

8° Maison rustique du XIXe siècle, cours complet et méthodique d'économie rurale.

9° Plantes cryptogames du Nord de la France, par M. *J. B. Desmazières*, Lille, 1834.

Séance du 2 juillet.

1° Annuaire de la Société royale et centrale d'Agriculture, 1834.

2° Le Lycée, journal des Lettres, Sciences, Arts et Industrie, publié par l'Athénée des Arts.

3° Un numéro du Semeur.

Séance du 16 juillet.

1° Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux.

2° Poëmes intitulés : *le Choléra-Morbus*, *les Monati de Milan*, *la Mort noire*, par M. *Boucharlat*.

3° Compte-rendu des travaux de la Société philotechnique, par M. *le baron de Ladoucette*; (séance du 25 mai 1834.

4° Rapport du jury du département du Nord sur les produits de l'industrie admis au concours pour l'exposition publique de 1834, par M. *Kuhlmann*.

Séance du 6 août.

M. *Le Glay* dépose sur le bureau deux exemplaires de la Chronique d'Arras et de Cambrai par *Baldcric*, dont il est l'éditeur.

Séance du 13 août.

1° Annales d'Agriculture de la Société d'Agriculture, Sciences, etc., d'Indre et-Loire.

2° Un opuscule de M. *Eloi Johanneau*.

3° Journal de la Société de la Morale chrétienne, t. 5, no 4.

Séance du 8 octobre.

1° Un manuscrit intitulé : *Mémoires sur Jehan Molinet, historien et poète*, par M. *le baron de Reiffemberg*.

2° Mélanges historiques et littéraires, par M. *Le Glay*, volume offert par M. *Lesne-Dalcin*, imprimeur.

3° Mélodies françaises et Chants sacrés, par *Alph. Leflaguais*.

4° Nouvelles Mélodies françaises, par *le même*.

Séance du 3 novembre.

1° Journal de la Section de Médecine, de la Société académique du département de la Loire-Inférieure.

Séance du 19 novembre.

1° Compte-rendu de la séance publique de la Société d'Agriculture, etc., de la Marne; tenue à Châlons, le 4 septembre 1834.

2° Compte-rendu de la séance publique de l'Académie des Sciences, etc., de Besançon.

3° Archives historiques du Nord de la France.

4° Compte-rendu de la séance publique de la Société royale d'Emulation du département de l'Ain, 14 juillet 1834.

Séance du 3 décembre.

1° Journal d'Agriculture de la Société d'Emulation du département de l'Ain; octobre 1834.

2° Journal de la Section de médecine de la Société académique de Nantes.

3° Prospectus des mémoires de la Société des Antiquaires de France.

4° Poésies, par *Constant Houillon*; exemplaire offert par l'éditeur.

Séance du 17 décembre.

1° Compte-rendu de la séance publique de la Société Linnéenne de Normandie.

2° Brochure intitulée : *Ordo divini officii dicendi*, etc., offert par M. *Lesne-Daloin*, *Imprimeur*.

3° Vie de Mungo Park, voyageur anglais, par M. *Albert Montémont*.

4° Romance intitulée : Le pays de France, par *le même*.

5° Un numéro du journal l'Institut.

Séance du 7 janvier 1835.

1° Les Mélancoliques, par M. *Joseph Bard.*

2° Le Pélerin, en 3 livraisons, par *le même.*

3° Annales de la Société académique de Nantes, 19e livraison.

4° Manuscrit intitulé : *Julien et Raphaël*, ou correspondance philosophique ; traduit de l'allemand de Schiller par M. *Schworer.*

5° Essai sur la Rosée, par M. *C. Welle*, traduction de M. *Tordeux.*

Séance du 4 février.

1° Brochure sur l'obélisque de Luxor, par M. *Miel.*

2° Discours sur la question du défrichement des bois et forêts, par M. *le baron de Ladoucette*, député de la Moselle.

3° Flore complète d'Indre-et-Loire, envoyée par la Société d'Agriculture de Tours.

Séance du 7 mars.

1° Prospectus d'une histoire de Normandie, par M. *Licquet.*

2° Journal d'Agriculture de la Société d'Emulation de l'Ain.

Séance du 25 mars.

1° Ouvrage intitulé : Economie politique chrétienne, par M. *de Villeneuve.*

2° 6me livraison de la Flandre agricole et manufacturière.

3° Annales de la Société académique de Nantes ; 28e et 29e livraisons.

4° Le Lycée, journal des Sciences, etc., octobre 1834.

5° Journal de la Société de la Morale chrétienne, janvier 1835.

6° Un numéro du Semeur.

7° Discours prononcé par M. *Lair* à la distribution des prix de l'école de Chant, à Caen.

Séance du 6 mai.

1° Brochure intitulée : Cultures du château du Plessier.

2° Essai sur la châtellenie et l'abbaye de St-Just, par M. *Ch. de l'Escalopier.*

3° Mémoire sur les explosions des chaudières à vapeur, par M. *Voizot.*

Séance du 3 juin.

1° Bulletin de la Société Ébroïcienne.

2° Annales d'Horticulture publiées par la Société d'Agriculture, Sciences, etc., du département d'Indre-et-Loire.

3° Rapport à M. le ministre de l'Intérieur du royaume des Pays-Bas, sur les travaux de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, par M. *le baron de Stassart*, directeur de cette Académie.

Séance du 8 juillet.

1° Brochure intitulée : Assemblée générale annuelle de la Société de la Morale chrétienne.

2° Mémoire sur la bataille de Bouvines, par M. *Lebon.*

3° Histoire et Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

4° Théorie de l'Elimination, par M. *Poizot*.

5° Journal de la Section de Médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure.

6° Petites histoires du pays de Flandre et d'Artois, par M. *Duthillœul*.

7° Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, de Rouen.

8° Un numéro du Journal *Le Dimanche*.

9° Rapport de la commission des laines et céréales de Nîmes, par M. *le baron de Rivière*.

Séance du 22 juillet.

Un manuscrit intitulé : De la culture de la betterave.

Séance du 1er août.

Un volume des Mémoires de l'Académie royale du Gard.

Séance du 9 septembre.

1° Dithyrambe sur l'attentat du 28 juillet 1835, par M. *Albert de Montémont*.

2° Un mémoire sur le papier de sûreté.

3° Un mémoire sur les faux en écriture, etc., par M. *Chevallier*.

4° Recueil de la Société d'Agriculture de Falaise.

5° Notice des archives de la chambre des comptes de Lille, par M. le docteur *Le Glay*, archiviste du département du Nord.

6° Une orgie sous Néron. Par *M. Durangel* poëme couronné par l'académie des Jeux floraux.

Séance du 7 octobre.

1° Compte-rendu de la Séance publique de l'Académie de Bordeaux, 10 septembre 1835.

2° Mémoire sur la courtilière ou taupe-grillon, par M. *Lacène.*

3° Compte-rendu de la Société libre des Beaux-Arts de Paris, 8 février 1835.

4° Journal de chimie médicale.

Séance du 4 octobre.

1° Sermon au curé de mon village sur la comète de Halley, par M. *Bignan.*

2° Epître à Cuvier, et Conseils à un novateur, par M. *Bignan;* prix et accessit à l'Académie française.

3° Rapport de M. *Bottin* sur l'ouvrage intitulé : de l'Agriculture dans les Vosges, par M. *Maze.*

4° Compte-rendu de la Séance publique de l'Académie royale de Clermont-Ferrand.

5° Compte-rendu de la Séance publique de la Société d'Agriculture de Châlons.

Séance du 3 décembre.

1° Les dix premiers numéros du bulletin de l'Académie Ébroïcienne.

2° La 6me livraison de la description de la France géographique, statistique et topographique.

3° Extrait du Jepr Tahkimoni, par M. le baron *Silvestre de Sacy.*

4o Notice sur la vie et les ouvrages de *Chézi*.

5° Notice sur la vie et les ouvrages de *Champollion le jeune*.

6° Lettre à *Ribal*, de Montpellier, sur divers sujets de chirurgie, de médecine et d'hygiène.

7° Compte-rendu de la Séance publique de la Société d'Agriculture, etc., du département de la Marne, 10 septembre 1835.

8° Compte-rendu de la Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, 26 août 1835.

9o Notice sur la vie et les ouvrages d'Abel de Rémusat, par M. le baron *Silvestre de Sacy*.

10o Rapport fait au nom du comité des pétitions sur les bourses dites de famille, par *le même*.

11° Notice sur les institutions gallo-franques, par M. *Tailliard*.

DISCOURS

DE M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

(Séance du 9 Septembre 1835.)

MESSIEURS,



ORSQUE vous m'avez chargé de la direction de vos travaux, en remplacement de mon honorable ami M. Le Glay, vous aviez présent à la mémoire le passage de son discours où il faisait un appel à vos sentiments de reconnaissance envers les fondateurs de la Société d'Emulation; vous avez voulu en donner un témoignage à celui qui seul jouit encore de l'avantage de siéger parmi vous.

C'est à ce souvenir que j'ai dû les suffrages dont vous m'avez honoré. Mais vous vous êtes déjà aperçus du vide que notre savant confrère laisse au fauteuil académique, et vous le sentirez plus vivement à l'ouverture de cette séance qu'il devait présider. Au lieu de ces paroles éloquentes dictées

par un profond savoir et un goût éclairé, vous n'entendrez que les faibles expressions des regrets que cause son absence. Tout en déplorant la perte qu'éprouve notre Académie d'un de ses plus fermes soutiens, nous ne pouvons nous empêcher d'applaudir au choix que l'autorité supérieure a fait de notre érudit confrère pour une place qui exigeait un grand mérite littéraire et une entière confiance: ses ouvrages, et notamment ses *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, son *Catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque communale*, son édition *de Balderic*, et les notes précieuses qui accompagnent et enrichissent le texte, ont fait apprécier ses connaissances en littérature, en archéologie, en paléographie.... Le ministre de l'instruction publique et le préfet du département [1], dignes juges de la capacité des hommes qui marchent dans une carrière qu'eux-mêmes parcoururent avec tant de succès, ont créé pour M. Le Glay la place d'archiviste du département du Nord et d'inspecteur des archives communales. Cet emploi l'oblige de résider dans la capitale de notre ancienne Flandre.

C'est aussi à son mérite, aux services rendus comme médecin des hôpitaux militaires, que notre

---

1. MM. Guizot et le baron Méchin.

honorable confrère, M. Peysson, a dû l'avancement qui l'a fait appeler dans la seconde ville du royaume. Aux connaissances de l'art difficile de guérir, il joint les talents du littérateur. Nous avons perdu en lui l'un des membres résidents les plus zélés et les plus assidus.

Vous avez trouvé, Messieurs, quelque adoucissement à ces regrets, et des motifs d'émulation dans l'admission de nouveaux membres depuis la dernière séance publique. Avec eux vous aviez à encourager, à recueillir et propager les connaissances utiles, les découvertes, les nouvelles méthodes favorables aux progrès de l'agriculture, de l'industrie, des sciences et des arts, en accueillant les documents propres à éclaircir les faits historiques dont notre contrée a été le théâtre; vous aviez à rendre à la poésie et aux belles-lettres le culte qui leur est dû, à provoquer enfin toutes sortes d'applications profitables aux besoins sociaux. C'est ainsi que notre Académie doit continuer de marcher vers le but de son institution, et s'efforcer de justifier son titre de Société d'Émulation.

Ici, Messieurs, aucune rivalité excitée par le désir d'une vaine renommée ne peut exister parmi nous. Dégagés de tout intérêt personnel, libres d'orgueil et d'esprit de parti, animés par le seul amour de l'humanité, nous rivalisons de zèle et

de dévoûment pour augmenter la somme de biens et de bonheur dont peut jouir notre pays.

MM. les secrétaires devront vous rendre respectivement compte des travaux scientifiques et littéraires de notre Académie.

Vos soins constants se dirigeant en premier lieu vers l'agriculture, je crois entrer dans vos vues en portant votre attention sur ce premier des arts, base fondamentale de la prospérité de l'État.

Le perfectionnement de la charrue méritait toute votre sollicitude; diverses expériences faites dans quelques départements de l'Est de la France paraissaient constater la supériorité de la charrue *Grangé* sur toutes celles qui étaient jusqu'alors en usage. Fidèle au système que vous avez toujours suivi de ne recommander aucune innovation avant de vous assurer qu'elle était réellement avantageuse, vous avez fait l'acquisition de cette nouvelle charrue.

Une première expérience a eu lieu en présence des membres de votre commission d'agriculture [1] et de plusieurs agronomes, dans un champ appartenant à M. Défontaine, cultivateur à la Neuville-Saint-Remy; une seconde expérience a été faite

1. Elle était composée de MM. Vallez, Tordeux, Asselin, Cyrille Leroy, Feneulle, Leroy, avocat, et Béthune-Houriez.

au village d'Etrun ; enfin une troisième, au territoire d'Iwuy. Le travail de cette charrue, comparé à celui du *Harna* et de la charrue dite *Brabant*, n'a pas donné, dans ces trois essais, le résultat satisfaisant qu'on en attendait : l'immobilité du versoir ou oreille est un inconvénient qui lui est commun avec le *Brabant;* il force le laboureur à faire un circuit pour creuser les sillons successifs, ce qui cause une perte de temps et le tassement d'une partie du champ par les pieds des chevaux. Cette charrue, au moins celle qui nous a été envoyée, a paru trop faible, trop peu solide pour nos terres fortes et compactes, et pour la profondeur de nos sillons ; son levier supérieur n'a été jugé ni plus commode, ni plus facile que le double mancheron du brabant qui sert à le diriger, à soulever le soc, et à donner au laboureur un point d'appui. Le second levier, nommé levier de pression, serait un moyen de perfectionnement pour le brabant s'il y était adapté ; il maintiendrait le coutre au côté de la flèche d'une manière plus invariable et plus solide que la simple mortaise dans laquelle il est maintenant soutenu. On a pensé que l'avant-train, qui augmente les frais de construction, est inutile dans ce pays de plaine.

Le problème que les cultivateurs ont témoigné le désir de voir résoudre serait un moyen d'adap-

ter au brabant, soit un double versoir, soit un versoir mobile, afin que cet instrument puisse retourner sur lui-même au bout de chaque sillon. [1]

Cependant nous n'avons pas adopté comme définitive l'opinion peu favorable émise sur la charrue *Grangé*. L'habitude des laboureurs de travailler avec le brabant, leur inexpérience dans la manœuvre de la nouvelle charrue, peut-être un vice dans la construction de celle qui nous a été envoyée, auront influé sur ce premier jugement. Nous ne doutons pas d'ailleurs que l'ingénieux Grangé ne puisse la rendre propre à la culture de nos terres, s'il en connaissait la nature et le genre de labourage.

Pénétrés de cette vérité, que les améliorations proposées dans les instruments aratoires, dans les modes de culture viendraient souvent échouer contre la routine et les préjugés, si l'on ne cherchait à développer, à étendre l'intelligence des jeunes cultivateurs, vous avez, dans cette vue, remis au concours *un manuel d'agriculture pratique approprié à l'économie rurale du Nord de la France*. Nous regrettons vivement qu'aucun

---

1. La nouvelle charrue à doubles fers dite *Charrue Picarde,* inventée par le sieur Paris, charron à St-Quentin, est signalée par la Société d'Agriculture de cette ville comme ayant résolu ce problème.

ouvrage ne nous soit parvenu sur un objet aussi spécial de l'enseignement primaire de nos jeunes villageois. Pour y suppléer, autant que possible, vous avez adressé aux instituteurs des communes rurales des exemplaires de l'*Almanach des cultivateurs;* ils y puiseront les leçons à donner à leurs élèves de préceptes agricoles joints à ceux des vertus religieuses et morales.

Un cultivateur qui n'a pas cru devoir traiter le sujet du concours, bornant son ambition, dit-il, à être utile à son pays, vous offre le fruit de ses longues et laborieuses études sur la culture de la betterave. Après avoir parlé de la découverte de cette plante vers le milieu du 16e siècle dans le terrain sablonneux de l'île-Dieu, il indique la nature des terres la plus propre à cette culture; il conseille d'activer la végétation des betteraves par des arrosements, de répandre sur le sol, lors de la plantation, de la chaux éteinte mêlée avec de la suie pour détruire les vers blancs, d'asperger les plantes avec une infusion de feuilles de tabac pour faire périr les pucerons.

Tout en rendant justice aux bonnes intentions de l'auteur, on ne peut se dissimuler que ces procédés, déjà employés dans les jardins, seraient trop minutieux et trop dispendieux dans les grandes exploitations.

Il serait cependant à désirer que l'on imaginât

un moyen de préserver les graines de betterave des vers blancs qui les rongent lors de leur germination. La chimie pourrait trouver une espèce de chaulage analogue à celui que l'on employe pour le blé. Ce préservatif serait d'autant plus nécessaire et plus urgent que ces vers se multiplient, surtout dans les terres où l'on a déjà cultivé des betteraves, et y causent de tels ravages, qu'ils nécessitent souvent des secondes et troisièmes plantations.

Tout ce qui concerne la culture de la betterave est du plus grand intérêt dans ce moment où le nombre considérable de nouvelles usines pour la fabrication du sucre indigène, lui donne une immense extension. Elle influera d'une manière extraordinaire sur l'agriculture, et hâtera indubitablement ses progrès. Ce nouvel assolement, en exigeant de nombreux labours et sarclages, bonifie les terres, détruit les plantes parasites, permet de nourrir plus de bestiaux avec les feuilles et la pulpe; de là augmentation des engrais, des récoltes plus riches et plus abondantes, une plus grande valeur vénale des terres qui les produisent; enfin l'amélioration du sort des prolétaires qui, lors de la cessation des travaux des champs, trouveront, pendant l'hiver, de l'occupation dans les sucreries : tels sont les avantages incontestables de la culture de la betterave.

On objecte, il est vrai, le préjudice que l'augmentation du prix des fermages pourrait porter aux agriculteurs, qui ne cultivent que des céréales et des graines oléagineuses; mais on doit prévoir que ces produits, devenus moins abondants à cause de la quantité de terres soustraite à leur culture par les betteraves, éprouveront un enchérissement notable. Il serait possible cependant que le fermier indolent qui persisterait à suivre l'ornière de la vieille routine succombât sous le poids du prix stipulé dans les nouveaux baux; mais s'il est actif et intelligent, loin de se décourager, il s'efforcera d'augmenter les produits de son exploitation par le genre et le nombre des labours, les espèces d'engrais, l'emploi des nouveaux instruments aratoires convenables à la nature du sol, par la plantation du blé ou le semis en lignes parallèles... Dailleurs, on voit déjà dans plusieurs villages les fermiers qui n'ont point d'usine, cultiver les betteraves pour les vendre aux fabricants de sucre, et partager ainsi les profits de cette industrie. Les fabriques se multiplient tellement, qu'il est peu de communes rurales qui ne puissent profiter de cet avantage. Enfin, ne doit-on pas espérer que la fabrication du sucre se simplifiera de manière à être mise à la portée du plus grand nombre des cultivateurs; que de nouveaux procédés n'exigeront plus la

même quantité d'ustensiles, qu'ainsi des frais de premier établissement peu coûteux et un local borné suffiront à cette fabrication, qui ne sera plus qu'un accessoire de l'exploitation rurale.

Il est encore bien d'autres industries qui peuvent devenir des dépendances de ces exploitatations : les amidonneries, les brasseries, les distilleries de grains, les fabriques de café, de chicorée, de fécule et d'eau-de-vie de pommes de terre, les diverses préparations du lin, l'élève des abeilles. [1]

A ces ressources industrielles que les productions du sol offrent aux cultivateurs, il faut joindre celles que procure le tissage des étoffes de coton, de lin et de soie. C'est en effet dans les villages de cet arrondissement que se fabriquent ces batistes, ces gazes, ces percales, ces mousselines si précieuses par la finesse et la beauté de leur tissu. Ces ouvriers sobres, économes, laborieux, propriétaires de la chaumière qu'ils habitent, cultivant un jardin, un petit champ qui subvient à presque tous leurs besoins, supportent sans un grand préjudice les réductions du prix de main-d'œuvre, et la morte saison de la fabri-

1. M. Nutt, anglais, a importé en France un nouveau système de ruches; il prétend que chacune d'elles peut rendre, pendant le cours d'une année, jusqu'à 150 liv. de miel.



cation. Pour apprécier tous les avantages qui résultent de cette industrie, que nos tisserands exercent au sein de leur famille, il suffit de les comparer aux ouvriers des grandes manufactures; ceux-ci sont usés, énervés par un travail long, continuel, monotone; maladifs à cause de l'air insalubre de l'atelier où ils sont enfermés en grand nombre toute la journée, se créant des besoins factices, qu'ils trouvent à satisfaire dans les villes, et qui ne leur permettent de faire aucune épargne, réduits à la misère lorsque le travail manque, ils sont exposés aux séductions des fauteurs de troubles et d'anarchie.

L'intérêt politique et social, d'accord avec l'intérêt particulier, exige donc d'encourager, d'augmenter l'industrie agricole; les jeunes campagnards trouvant du travail, des moyens d'existence auprès d'eux, n'éprouveront pas le besoin et perdront le goût d'aller augmenter le nombre des prolétaires dans la population des villes. Sous ce rapport seulement, il n'est pas d'industrie qui mérite à plus juste titre la protection du gouvernement que la fabrication du sucre indigène; elle répandra l'aisance dans les campagnes, permettra au père de famille, moins nécessiteux, de faire jouir ses enfants des bienfaits de l'instruction; les éléments des lettres et des sciences développeront l'intelligence de nos jeunes villageois, for-

meront leur jugement; leur raison éclairée guidera leurs expériences, leurs entreprises. Parvenus par leur éducation à une position sociale plus élevée, ils verront s'abaisser devant eux les barrières du cens électoral. Admis dans nos assemblées politiques, exempts d'ambition, ils y porteront l'influence de la douceur, de la pûreté de mœurs, et de l'esprit d'ordre et de modération qui règne dans leurs paisibles demeures.

Qu'il nous soit donc permis d'entrevoir dans un heureux avenir cette classe de petits propriétaires, la plus nombreuse de la nation française, jouissant des droits politiques, imposer par sa masse d'opinions franches, modérées, désintéressées, aux brigues, à la cabale des partis exaltés, et mettre, après un demi-siècle de révolutions et de troubles, un terme à nos dissensions civiles. Puisse ainsi, l'agriculture et l'industrie prenant un nouvel essor, se prêtant un mutuel appui, protégées par de sages réglements, assurer à notre belle Patrie le calme, le bonheur et la prospérité.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX LITTÉRAIRES DE LA SOCIÉTÉ,

PAR M. C. A. N. MAIGNIEN,

SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES LETTRES.

Messieurs,



ANS le court rapport que je dois vous faire aujourd'hui des travaux de la Société pendant les années 1834-35, je ne vous rendrai pas compte des divers ouvrages qui vous ont été adressés par plusieurs Sociétés et plusieurs écrivains. Des rapports sur ces sujets vous ont été faits, soit individuellement par des membres de la Société, soit par les commissions permanentes annuelles que vous avez établies dans la séance du 7 janvier 1835. Je me bornerai donc à vous rappeler que vous avez lu avec intérêt un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers, dont les auteurs, en s'empressant de vous faire hommage de leurs œuvres,

vous ont procuré le plaisir de lire de bonnes choses, et ont ainsi justifié le titre de *Société d'Émulation* qui vous est acquis par votre amour pour les lettres et les sciences, et par les effets qu'ont produits vos encouragemens et vos efforts. [1]

Quant à vos propres travaux, Messieurs, je dois citer d'abord le savant et infatigable M. Le Glay qui, après avoir enrichi les volumes de vos mémoires de plusieurs écrits où le bon goût est uni à une solide érudition, a publié en votre nom la chronique d'Arras et de Cambrai, de Balderic, en l'enrichissant d'une foule de notes curieuses. Vous avez trouvé dans la préface de cet ouvrage un morceau de critique historique très remarquable, où l'auteur discute les opinions émises sur Balderic, et prouve la nécessité de remonter aux véritables sources historiques.

M. le docteur Le Glay vous a encore communiqué une véritable trouvaille : des vers inédits de La Fontaine. C'est une traduction des inscriptions latines faites par le baron de Vuoerden sur les conquêtes de Louis XIV en Flandre. Ces vers français ne sont pas un chef-d'œuvre, mais le nom du poète donne du prix à cette découverte.

Je vous rappellerai ici, Messieurs, la séance du

---

1. La liste des ouvrages offerts à la Société se trouve à la fin de ce volume.



7 avril 1835, où M. Le Glay, dont les travaux et le zèle avaient tant contribué à la prospérité de la Société, vous a fait ses adieux, et vous a tous émus dans une allocution simple et touchante. Nous avons le regret de ne plus compter M. Le Glay qu'au nombre des membres correspondans.

Vous avez écouté avec intérêt plusieurs morceaux de critique historique de M. Wilbert, dont vous avez pu apprécier les recherches curieuses et la patiente activité. Il vous a communiqué, sur l'édition de Balderic, des réflexions où, tout en rendant justice au beau travail de M. le docteur Le Glay, il signale quelques omissions, et soulève des questions d'histoire que je m'abstiens de juger.

M. Wilbert vous a lu encore une étude historique à propos de la dissertation intitulée : *de l'Affranchissement des communes dans le Nord de la France*, dont l'auteur a reçu de vous une médaille d'or.

Vous avez entendu plusieurs rapports de M. Lequenne sur les ouvrages qui vous ont été adressés, et que ce membre, comme organe de la commission à laquelle il appartient, vous a fait connaître dans de courts et judicieux résumés.

M. Delcroix, que vous avez regretté d'entendre trop rarement, vous a communiqué une notice intéressante sur un journal écrit à Cayenne par

Gilbert Démolières. Vous avez inséré ce rapport et plusieurs fragmens du Ms. dans votre dernier volume.

C'est à M. le docteur de Beaumont que vous devez, outre plusieurs rapports sur des ouvrages qui ont pour objet la médecine et les sciences qui s'y rattachent, la pensée des commissions permanentes annuelles qui, chacune dans sa spécialité, s'occupant des questions qui peuvent s'élever dans vos séances et des ouvrages que vous recevez, vous en rendent compte dans des résumés qui sont le résultat du travail de plusieurs, et non plus l'opinion individuelle d'un seul membre de votre Société.

Vous avez encore entendu un rapport remarquable de M. Ad. Dejardin sur des antiquités découvertes à Vend'huile. Le même membre qui s'est occupé plus spécialement de la science numismatique, vous avait déjà présenté, en plusieurs circonstances, des observations sur des médailles que vous l'aviez chargé d'examiner.

M. Berger, dans un rapport sur une brochure de M. Miel, laquelle a pour objet l'obélisque de Luxor, a émis des idées qui vous ont paru très justes, tant sur le monolithe même que sur l'emplacement où il croyait convenable de l'élever.

Vous devez à M. Lefrancq de solides réflexions sur différens ouvrages d'éducation et d'instruc-

tion, et à plusieurs autres membres, MM. Lefebvre, Tordeux, Béthune-Hourriez, de Bantel, des avis judicieux et des conseils utiles dans vos délibérations, où vous avez souvent mis leurs lumières à contribution.

Enfin, Messieurs, j'ai eu l'honneur de vous faire moi-même quelques lectures que vous avez bien voulu écouter avec plus de bienveillance que de sévérité.

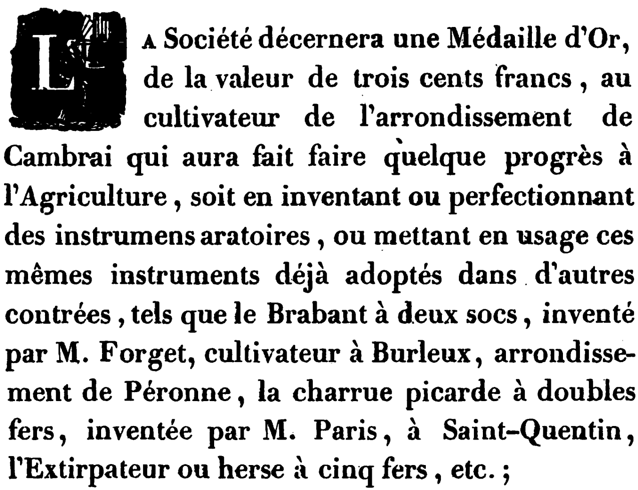
Pendant ces deux années, vous avez accordé le titre de membre résidant à MM. Foulon, ingénieur des ponts-et-chaussées, Berger, directeur de l'école communale de dessin, H. Wiart, sous-bibliothécaire, Dardenne, régent de philosophie et d'histoire au collége, et Desfeux, capitaine au corps-royal du génie; et le titre de membre correspondant à MM. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie; J. Bard, auteur de diverses poésies; Voizot, régent de mathématiques, de l'Escalopier, auteur de divers opuscules; et Bout, capitaine-commandant les îles St.-Marcouf.

Tel est, Messieurs, le résumé succinct de vos travaux pendant les années 1834-35, époque où vous avez publié le 12e vol. de vos Mémoires, que vous avez échangé avec les publications de plusieurs autres Académies. Dans ce commerce littéraire, vous avez prouvé jusqu'ici que vous com-

prenez votre mission, et c'est la moindre chose de dire que vous n'êtes pas restés au-dessous de votre tâche.

PROGRAMME

DES SUJETS QUI OBTIENDRONT DIVERS PRIX D'AGRICULTURE.



La Société décernera une Médaille d'Or, de la valeur de trois cents francs, au cultivateur de l'arrondissement de Cambrai qui aura fait faire quelque progrès à l'Agriculture, soit en inventant ou perfectionnant des instrumens aratoires, ou mettant en usage ces mêmes instruments déjà adoptés dans d'autres contrées, tels que le Brabant à deux socs, inventé par M. Forget, cultivateur à Burleux, arrondissement de Péronne, la charrue picarde à doubles fers, inventée par M. Paris, à Saint-Quentin, l'Extirpateur ou herse à cinq fers, etc.;

Soit en augmentant les productions de la terre par de nouveaux engrais, ou en multipliant les anciens par des compostes ou tout autre moyen;

Soit en introduisant une nouvelle substance alimentaire pour les hommes ou les animaux, tels que le nouveau scourgeon ou orge d'hiver, cultivé depuis plusieurs années par M. Broy, cultivateur à Cuincy, arrondissement de Douai,

le seigle multicaute, le chou-arbre de Laponie, etc.;

Soit en employant un nouveau mode d'assolement, approprié à la nature des terres, qui rende inutile toute jachère;

Soit en obtenant des produits avantageux des terres en friche ou jusqu'alors d'un très faible rapport;

Soit enfin en offrant un modèle de bonne exploitation par l'état parfait de culture des terres, la bonne distribution et le bon entretien des bâtimens destinés à l'exploitation, la beauté et la force des chevaux et des bestiaux, et particulièrement des élèves.

D'autres médailles seront accordées à ceux des cultivateurs qui, sans avoir atteint le but que leur propose la Société d'Émulation, s'en seront approchés par leurs essais et leurs efforts.

La Société fixe au 1er juillet 1837, la fermeture du concours pour les divers prix, dont les sujets ont été indiqués par la Société, elle charge le secrétaire de faire annoncer dans les journaux ces divers sujets de prix, et d'en faire parvenir des exemplaires aux Maires des communes environnantes.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE,

PAR M. LEQUENNE-COUSIN,

Secrétaire de la Commission.

MESSIEURS,

Au milieu des préoccupations politiques et de la lutte des partis, il est doux, il est consolant d'avoir à se reposer dans le commerce des muses, sanctuaire impénétrable aux querelles intestines, et dont, à Rome, on avait eu soin d'éloigner le temple de la place publique, pour le mettre, loin du bruit de la foule, sous la sauve-garde des lois, et comme dans une retraite inviolable.

Aujourd'hui que, comme organe de votre commission de poésie, nous avons à vous rendre compte des résultats du concours ouvert par vous pour l'année 1835, nous ne devons pas vous dissimuler, Messieurs, que, si le nombre des

pièces n'a pas répondu à notre attente, la cause nous paraît devoir en être attribuée, soit à ces haines jalouses et de plus en plus envenimées, qui changent en une arène sanglante la scène où ne devraient régner que la concorde et la sûreté publique; soit à ce que, dans notre siècle tout positif, les esprits se tournent plus volontiers vers des ouvrages plus spéculatifs et d'un intérêt matériel plus certain que ne le sont des œuvres de poésie.

Espérons toutefois que le feu sacré n'en est pas encore éteint dans toutes les ames; et nous vous en apportons la preuve aujourd'hui, puisque, parmi les vingt-une pièces envoyées à notre examen, nous avons pu en distinguer quelques-unes, où respire ce charme indicible des beaux vers et des nobles pensées. Nous ne vous mentionnerons que pour mémoire, quelques pièces qui nous ont paru renfermer le germe de talents qu'un peu plus d'habitude portera jusqu'à la màturité; telles sont celles intitulées : *la course des Chevaux; Julia ou la Fille du Poète; à ma Fille, le jour de sa première communion; la Mort d'un Enfant.* Dans quelques-unes il y a de la facilité, mais sans élégance et sans tact; dans d'autres, de la verve et de l'entraînement, mais peu de goût et d'harmonie. D'ailleurs aucun des ouvrages que nous vous citons, ne réunit le nombre de vers voulu par

notre programme. Il est d'autres pièces qui ont le défaut contraire; c'est d'être longues et languissantes, au point qu'elles n'ont pu supporter l'épreuve d'une seconde lecture. Aussi les passerons nous sous silence, pour ne vous occuper que des deux pièces qui nous ont paru mériter les honneurs de vos suffrages.

La première, inscrite au n° 14, et intitulée : *c'est-là qu'est le bonheur*, semble être un écho fidèle, quoiqu'un peu affaibli, des pensées poétiques de Lamartine ou de Victor Hugo : l'auteur se demande d'abord où est le bonheur, et il en donne cette définition :

« Bonheur, oiseau chantant à de si rares heures,
» Tu ne te poses pas sur les riches demeures ;
» C'est sous un humble toit, que le ciel a béni,
» Que de champêtres fleurs tu te bâtis un nid;
» Pareil au passereau solitaire et fidèle,
» Qui sur le toit du pauvre aime à poser son aile. »

Puis il dit qu'il trouve le bonheur,

« En un vallon fleuri, que, sous un ciel d'azur
» Arrose mollement un ruisseau toujours pur. »

Certes ce ne sont pas là des pensées nouvelles, mais étant noblement exprimées comme elles le sont, elles plaisent, et plairont toujours. Dans ce vallon l'auteur place

» Une honnête famille,
» Un père jeune encore, une mère, une fille,
. . . .
. . . .
» Dont la mère a pris soin qu'aucune haleine immonde
» Ne flétrît la jeune ame éclose loin du monde,
» Et lui fait respirer, dans ce paisible lieu,
» L'air parfumé du ciel, qui n'appartient qu'à Dieu. »

Voilà, Messieurs, des vers tels que nous aurions aimé à en rencontrer plus souvent dans les différents morceaux soumis à notre appréciation ; mais en nous égarant dans ce désert aride ouvert devant nos yeux, nous n'avons rencontré que cette fraîche oasis, toute parfumée des fleurs de la poésie, où nous ayons pu nous reposer des fatigues d'une lecture souvent pénible et parfois ennuyeuse.

Ceci nous sert de transition pour vous parler d'un poème dont l'Egypte est le théâtre et Bonaparte le héros. Cet ouvrage nous a paru réunir les conditions éxigées par notre programme, et nous vous proposons de lui accorder le prix. En voici l'analyse succincte :

Vous avez tous lu, Messieurs, le poème de Napoléon en Egypte, œuvre tout imprégnée des parfums de l'orient, bulletin poétique des hauts faits de notre armée conduite par un jeune héros. Il est probable que l'auteur de la pièce ayant pour

titre : *l'Almé à Bonaparte*, [1] s'est inspiré d'un passage du 4e chant du poème de Barthélemy et Méri, chant auquel notre Lauréat aura voulu ajouter un épisode qui ne déparerait pas trop, à

---

1. Ces prêtresses de la volupté, ou plutôt ces ministres de la débauche, qu'on appelle Almés ou savantes, ont mérité ce dernier nom par l'éducation qu'elles ont reçue, et qui est plus soignée que celle des autres femmes. Pour être agrégée parmi elles, il faut avoir une belle voix, bien posséder sa langue et pouvoir, sur-le-champ, composer et chanter des couplets adaptés aux circonstances. Il n'est point de fêtes sans ces Almés, point de festins dont elles ne fassent l'ornement; après y avoir chanté, elles exécutent des ballets - pantomimes dont les mystères de l'amour fournissent ordinairement le sujet. La souplesse de leur corps est inconcevable, et l'on est étonné de la mobilité de leurs traits. Les regards, les gestes, tout parle en elles, mais d'une manière si expressive, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Au commencement de la danse, elles quittent avec leurs voiles la pudeur de leur sexe. Une longue robe de soie très légère descend sur leurs talons; une riche ceinture les serre mollement, de longs cheveux noirs tressés et parfumés flottent sur leurs épaules, et une chemise plus transparente que la gaze, et comme tissue d'air, voile à peine leur sein. A mesure qu'elles se mettent en mouvement, les contours de leur corps semblent se détacher successivement. Le son de la flûte, des castagnettes, du tambour de basque et des cymbales règle leurs pas, et presse ou ralentit la mesure; des paroles propres à ces sortes de scènes les animent encore; ce sont des Bacchantes dans le délire; c'est alors qu'oubliant toute retenue, elles s'abandonnent entièrement au désordre de leurs sens; c'est alors qu'un peuple peu délicat, qui n'aime rien de voilé, redouble d'applaudissements.

Les Bayadères, ces danseuses de l'Inde, dont l'abbé Raynal a parlé avec tant de complaisance, sont des modèles de pudeur en comparaison de ces danseuses Egyptiennes.

(Savary, *voyage en Egypte.*)

notre avis, les beautés du poème épique de notre siècle. C'est donc une de ces Almés,

« .... De l'Egypte agiles bayadères,
» Aux longs cheveux flottants, aux tuniques légères,
» Secouant les grelots des mauresques tambours. [1] »

qui, dans le sujet que nous signalons à vos suffrages, interrompt de temps en temps sa danse voluptueuse pour prophétiser à Bonaparte ses futurs destins, et saluer, comme le dit notre poète,

« .... Dans l'azur limpide,
» A l'horison lointain, cette étoile rapide,
. . . .
» Que tout présage au monde et que le monde attend. »

Cette houri lascive, au langage sybillin, parcourt le cercle immense de la carrière du héros; et de strophes en strophes, où la pensée et le style s'élèvent souvent à la hauteur du sujet, elle arrive au déclin de cet astre brillant dont elle prédit la chute en pythonisse vraiment inspirée.

Nous voulons laisser à votre critique judicieuse le soin de relever quelques défauts qui font tâche à ce poème, aimant mieux n'avoir qu'à faire la part du beau, et ne voulant pas d'ailleurs retarder

---

1. Napoléon en Egypte, ch. 4.

plus long-temps le plaisir que vous éprouverez à l'entendre lire.

Dans cette pièce, Messieurs, nous croyons avoir reconnu le cachet d'un auteur qui, il y a deux ans, à pareille époque, a partagé une de vos palmes; puissent nos prévisions se réaliser tout-à-l'heure, quand nous découvrirons le nom du Lauréat; heureux, lui, d'avoir atteint le but auquel il tendait depuis long-temps, et nous, Messieurs, d'avoir à couronner un vainqueur qui n'a pas désespéré du triomphe.

En conséquence, votre commission de poésie vous propose de décerner la lyre à l'auteur du poème inscrit sous le n° 21, et intitulé :

L'Almé à Bonaparte.

et d'accorder une mention honorable à l'auteur de la pièce de vers portant le n° 14, et ayant pour titre :

C'est là qu'est le bonheur.

Cambrai, *le* 10 *Août* 1835.

EXTRAIT

DES PROCÈS VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

Séance du 9 Août 1835.

CONCOURS DE POÉSIE.



A Société, amendant les conclusions de la Commission, décide qu'il ne sera pas accordé de lyre d'argent cette année pour le prix de Poésie. Elle accorde uue médaille d'or de 150 fr. à l'auteur de la pièce intitulée :

« *L'Almé à Bonaparte.* »

qui est de M. Durand de Modurange, de Marseille, et une mention honorable à l'auteur de la pièce intitulée :

« *C'est là qu'est le bonheur.* »

dont l'auteur est M. Accurse Alix, maître de pension à Pont-St.-Esprit, département du Gard.

La Société décide qu'il n'y aura pas de séance publique cette année.

ANALYSE

D'UN AIR IMPROPRE A LA COMBUSTION ET DANS LEQUEL ON PEUT ENCORE RESPIRER.

PAR A. J. TORDEUX, PHARMACIEN.



N juillet 1835, des ouvriers plombiers descendirent dans le puits de la prison de Cambrai, pour souder des fissures qui étaient survenues à un tuyau de pompe. Après avoir opéré une partie de leur besogne, ils virent le charbon et la chandelle s'éteindre et ne purent continuer l'ouvrage. C'est en vain, qu'après avoir remonté le réchaud et avoir rallumé le charbon, ils essayèrent de le descendre incandescent en prenant l'inutile précaution de souffler dessus; il redevint bientôt tout noir.

On me pria d'aller voir ce qu'il y aurait à faire, pour que les ouvriers pussent achever le travail.

Je reconnus le méphitisme de l'air, en faisant descendre une chandelle allumée; elle s'éteignit à 3 mètres environ de la surface du sol, elle était cependant encore à 7 à 8 mètres du fonds. Les

ouvriers n'accusaient aucune odeur remarquable dans le puits, et n'éprouvaient pas encore de gêne bien sensible pour respirer.

Je fis fondre et délayer quelques poignées de chaux vive dans un baquet d'eau et j'en fis arroser les murs du puits, ainsi que je l'avais déjà pratiqué utilement dans quelques circonstances. — Après deux heures d'attente, on essaya avec la chandelle, mais elle s'éteignit encore. Voyant que l'air ne se purifiait pas plus promptement, je fis arroser les murs avec un lait de Chlorure de chaux. Cette fois, l'absorption de l'acide carbonique fut prompte, et bientôt le charbon put descendre et rester allumé au fond du puits.

Avant de procéder à l'assainissement de l'air, je désirai en recueillir une certaine quantité, afin de le soumettre à l'analyse. Pour cela, j'emplis de mercure, de petites bouteilles d'une capacité connue, munies de bons bouchons, je les descendis au fond du puits, dans une petite marmite de fonte, et là, un ouvrier les vida et les reboucha avec soin.

Je procédai à l'analyse ainsi qu'il suit :

Je faisais passer l'air d'une bouteille dans un flacon plus grand, plein d'eau contenant de la potasse caustique. La diminution du volume, après quelques minutes d'agitation, indiquait la quantité du gaz acide carbonique.

Pour moyens endriométriques, j'employai : 1° le phosphore, 2° et 3° le gaz nitreux, suivant le procédé de M. Gay-Lussac. [1]

Voici les résultats que j'ai obtenus, ramenés à la quantité de 100 parties d'air, en volume.

	1	2	3	moyennes.
Gaz acide carbonique. . .	3,82 —	3,84 —	3,84 —	3,83
Gaz azote.	82,44 —	82,40 —	82,30 —	82,38
Total d'air non respirable.	86,26 —	86,24 —	86,14 —	86,21
Gaz oxygène.	13,74 —	13,76 —	13,86 —	13,79
	100,00 —	100,00 —	100,00 —	100,00

De ces analyses, il résulte que de l'air composé comme le précédent, qui ne contient que 0,1376 de gaz oxygène, quoi qu'il puisse encore être respiré, n'est plus propre à la combustion, et nous devons reconnaître, dans cet effet négatif, la sage disposition des propriétés des corps, pour nous avertir du danger qui menace notre existence dans une atmosphère ainsi constituée. Car si cet air continuait à être vicié par notre respiration, il finirait bientôt par devenir complètement délétère pour l'homme.

En effet, d'après l'expérience de MM. de Humboldt et Gay-Lussac [2], 100 parties d'un air dans

1. Mémoires d'Arcueil, tome 2, page 247.
2. Mémoires d'Arcueil, t. II, page 248.

lequel un chat avait respiré jusqu'à son asphyxie, ne contenaient plus alors que 7,65 de gaz oxygène, ou 0,0765. — Il n'en serait pas de même pour certaines classes d'animaux, car Vauquelin a observé [1] que la force respiratoire est si considérable dans les insectes et dans les vers, qu'ils peuvent vivre dans l'air jusqu'à consommation complète du gaz oxygène.

Je regarde l'air du puits de la prison, comme ayant été vicié par la combustion du charbon et par la respiration des ouvriers. Cependant, la surabondance d'azote que j'ai obtenue, coïncide singulièrement avec celle qui a été trouvée par MM. Lassaigne et Yvart [2], dans de l'air qui n'avait servi qu'à la respiration de certains animaux.

Depuis les expériences de M. Edwards, il semblerait que cette augmentation de gaz azote, doit être attribuée à une sorte d'excrétion animale. Quoi qu'il en soit, je regrette maintenant, par rapport à mon analyse, de n'avoir pas eu la pensée de rechercher, dans le temps, si le gaz oxide de carbone y serait tout-à-fait étranger.

---

1. Annales de Chimie, t. XII, page 291.
2. Lassaigne, abrégé élémentaire de Chimie, t. II, page 621.

L'ALMÉ

A BONAPARTE.

> Elle avait toutes les graces de l'Orient,
> et ses paroles étaient pleines d'avenir.
>
> EABLI.



T ses pas égarés en de brillans dédales
Se réglaient aux sons clairs des rapides cymbales.

« Salut, roi des combats! salut, sultan du feu!
» La jeune Almé pour toi n'a point de doux aveu;
» Je ne chanterai pas, devant le chef austère,
» Des voluptés d'amour l'indicible mystère;
» Non, je ne puis l'oser.... et pourtant, à ma voix,
» Souvent de nobles cœurs se sont émus.... oh! vois....
» Vois l'écharpe, un moment dans les airs soutenue,
» Enlacer de ses plis ma gorge demi-nue;
» Le rêve du bonheur, les tourmens du désir,
» Animent tous mes sens, qu'ils viennent de saisir.
» Mon regard est celui de la douce gazelle,
» La perle, à rangs égaux, dans ma bouche étincelle,
» Mes longs cheveux flottans qu'entoure un cercle d'or,
» Du bain délicieux sont parfumés encor....
» Autour de toi, sultan! vois ma danse légère
» Bondir, multiplier son erreur passagère;
» Vois mes élans subits, mes souples mouvemens,
» En foule révêler tant de trésors charmans....

Et ses pas, égarés en de brillans dédales,
Se réglaient aux sons clairs des rapides cymbales.

» Dieu! qu'ai-je dit? jamais ce guerrier, dans son cœur,
» N'a senti de l'amour l'imprudente langueur.
» Non, le sang africain ne brûle pas ses veines.
» Ignorant nos plaisirs, étranger à nos peines,
» Jamais on n'a vu naître un sourire joyeux
» Dans le pli de sa bouche ou l'éclair de ses yeux.
» Il ne savoure point l'odorante fumée
» Qu'exhale à flots d'azur la chibouque allumée;
» Nul esclave n'amène en sa couche, les soirs,
» Une houri charmante, aux yeux lascifs et noirs....
» Il n'aime que le bruit du combat qui commence,
» Que les mille tableaux de la mêlée immense,
» Et ses vétérans forts, et son noble coursier,
» Qui se cabre, écumant, sous l'armure d'acier.
» Cet homme, environné d'un mystère suprême,
» Au milieu des humains se médite lui-même....
» Après chaque triomphe, indigné du repos,
» Ah! qu'il voudrait connaître!.. Eh bien!.. chef des héros!...

Et ses pas, égarés en de brillans dédales,
Se réglaient aux sons clairs des rapides cymbales.

» Quand, près du puits connu, les Arabes assis
» Prolongent au désert leurs nocturnes récits;
» Quand les chameaux, aimés de nos tribus nomades,
» Entourent des palmiers les vertes colonnades;
» Quand le désert se tait grand et mystérieux,
» Et que les cieux sont pleins de signes radieux;

» Avec des rites saints, avec de saints cantiques,
» (Privilége étonnant de nos races antiques!)
» Nous pouvons découvrir quels intimes accords
» Aux destins des mortels unissent ces grands corps....
» Eh bien!... voici l'instant!... suis, dans l'azur limpide,
» A l'horizon lointain, cette étoile rapide....
» C'est la tienne.... c'est toi.... c'est ton sort éclatant,
» Que tout présage au monde, et que le monde attend.
» Comme tes yeux ont vu sa brillante lumière
» Se dégager soudain d'une vapeur grossière,
» Aux combats, aux poisons, aux piéges clandestins,
» Ainsi doit échapper le cours de tes destins....
» Elle n'est plus bien loin ton heure solennelle.
» L'ange blanc du Très-Haut t'a touché de son aîle.
» Les peuples ont besoin d'une nouvelle foi.
» Ils élèvent les yeux.... va leur dire : C'EST MOI!!

Et ses pas, égarés en de brillans dédales,
Se réglaient aux sons clairs des rapides cymbales.

» Car du vieil Orient, de nos climats dorés,
» S'élèvent tous les noms sur la terre adorés.
» Tes légions, de Rome ont foulé les ruines,
» Ton noble sang coula sur ces pierres divines;
» Mais aux champs d'Aboukir, au sommet du Thabor,
» Tes drapeaux conquérans sont embellis encor.
» Oui, quand Dieu t'appela vers nos sables numides,
» Au bord du fleuve saint, au pied des pyramides,
» Disposant l'avenir qu'en secret tu pressens,
» Il voulait t'entourer de prestiges puissans,
» Pour qu'on reconnût mieux l'homme des destinées.
» Maintenant, passe encor sur les mers étonnées....

» L'Egypte, réservée à des règnes nouveaux,
» Retentira toujours du bruit de tes travaux ;
» Mais, aux lieux que sauvaient tes premières victoires,
» Les peuples ont poussé des cris expiatoires....
» Guerrier ! point de lenteur ! point de doute impuissant !
» Va saisir les faisceaux qu'a souillés trop de sang !
» Ta gloire sur nos bords assez long-temps s'exile.
» Ce matin, les signaux de la rade tranquille
» Ont salué trois fois un navire inconnu....
» Livre sa voile aux vents.... pars.... ton règne est venu.

Et ses pas, égarés en de brillans dédales,
Se réglaient aux sons clairs des rapides cymbales.

» O visions de gloire ! ô longs ravissemens !
» O de l'ame enivrée ineffables tourmens !
» Quels jours miraculeux! quels respects! quels hommages!
» Quelle grande figure à travers tous les âges ! !
» Tu pâlis, tu pâlis, chef des héros! dois-tu,
» Comme un mortel vulgaire, ignorer ta vertu?
» Qui pourrait t'arrêter? quelle crainte? quel doute?
» N'as-tu pas triomphé de tout ce qu'on redoute?
» D'ennemis entouré, mille fois n'as-tu pas
» Hasardé, sans périr, la chance des combats?
» Les monts n'ont-ils pas vu, de gouffres sillonnées,
» Leurs cimes tressaillir, à ton ordre inclinées?
» N'as-tu pas, sous ce ciel dont l'horizon se perd,
» Avec ses vents de feu respiré le désert?
» Et, quand tes vieux soldats te demandaient encore
» Au lit contagieux, que leur gloire décore,
» Tes mains n'ont-elles pas, sans terreur, sans effort,
» Touché l'ulcère immonde où fermentait la mort?

» Oui, comme de mes pas, qu'un saint transport entraîne,
» Le cercle autour de toi se déroule et s'enchaîne,
» Terrible successeur des empires éteints!
» Une chaîne invincible a saisi tes destins....

Et ses pas, égarés en de brillans dédales,
Se réglaient aux sons clairs des rapides cymbales.

» Tout est calme au désert, tout repose ;... on n'entend
» Que le bruit sourd du fleuve, en son lit, haletant,
» Et des palmiers voisins les cimes balancées....
» Seuls, nous veillons encor.... pour de grandes pensées!
» Nous veillons pour la gloire! et ton cœur a choisi....
» Eh bien! écoutez-moi! je vous invoque! ici,
» Au pied de ces tombeaux, près des sphynx symboliques,
» Sur les débris épars de ces sacrés portiques,
» Je vous invoque ici! protégez ce héros!
» Forces qui reposiez dans l'antique cahos,
» Qui des enfers, des cieux, faites tout sur la terre,
» Fatalité! destin! puissances du mystère!!!
» Va! l'œuvre s'accomplit. Va! sous ton char grondant
» Fais, comme un cirque étroit, retentir l'Occident.
» Des lieux où le soleil, dans sa course agrandie,
» Verse, en jets plus féconds, un brûlant incendie,
» De victoire en victoire, envahis ces climats
» Que du pôle engourdi tourmentent les frimas.
» Jette à tes vétérans des peuples pour salaire.
» Mets sur le cou des rois le pied de ta colère.
» Des arts, de la science invitant les travaux,
» Révèle leur lumière à des peuples rivaux.
» Fais oublier Cyrus, Sésostris, Alexandre!
» Monte, monte toujours!... t'arrêter, c'est descendre....

» Héros! crois ton génie, et toujours souviens-toi
» De cette nuit suprême, où tu sus tout de moi!

Et ses pas, égarés en de brillans dédales,
Se réglaient aux sons clairs des rapides cymbales.

» Mes cheveux à longs flots répandus sur mon sein,
» Au bruit de la cymbale, ou du sistre abyssin,
» Tournée à l'Orient, où la prière arrive,
» De ma danse nocturne au loin foulant la rive,
» Chaque année, à cette heure, et dans les mêmes lieux,
» Pour toi mes yeux fervens consulteront les cieux.
» Tes jours seront brillans, tant que de sa lumière
» Cet astre aura gardé la puissance première....
» Soldat législateur, alors tes légions
» Les peuples te voûront un culte surhumain....
» Soumettront à tes vœux d'immenses régions....
» Mais, si mes yeux jamais cherchent l'étoile absente,
» Adieu, gloire! bonheur, force toute-puissante!
» Adieu, flatteurs! amis! clientelles de rois!!
» Qu'importe!! va toujours où t'appelle ma voix,
» L'aigle est souvent touché par les feux du tonnerre,
» Mais, c'est du ciel brûlant qu'il retombe en son aire....
» Marche, sans détourner ton regard du chemin.
» Les peuples, qu'après toi leur repos importune,
» Ne verront pas deux fois une telle fortune!
» Oui... peut-être... il faudra... Qu'importe! va toujours...
» Qu'importe la poussière où finiront tes jours?
» Sous tous tes grands aspects, héros, fais-toi connaître.
» Si l'orage t'attend, l'orage te vit naître....
» Salut, roi du désert! formidable lion!
» Sultan du feu, salut! salut! *Napoléon!!* »

C'EST LA QU'EST LE BONHEUR!

O fortunatos nimium !....
(VIRGILE.)


OUVENT je me suis dit, de tristesse abattu,
O bonheur, sous quel ciel, en quel lieu fleuris-tu?
Car beaucoup t'ont cherché dans ce désert aride,
Et tous sont revenus, tristes et la main vide,
Ainsi que le plongeur qui, dans les flots amers
S'enfonçant pour trouver quelques perles des mers,
Et ne rapportant rien que d'horribles nausées,
Ou les algues du fond, d'amertume arrosées,
Sur le sable du bord vient s'asseoir et rêver,
Las de plonger toujours et de ne rien trouver.

Bonheur, oiseau chantant à de si rares heures,
Tu ne te poses pas sur les riches demeures ;
C'est sous un humble toit, que le ciel a béni,
Que de champêtres fleurs tu te bâtis un nid;
Pareil au passereau solitaire et fidèle,
Qui sur le toit du pauvre aime à poser son aîle.

●

Il est un frais vallon, que sous un ciel d'azur

Arrose mollement un ruisseau toujours pur ;
Sur la double colline, un bois au vert feuillage,
Sur le sentier étroit épand un doux ombrage ;
Des fleurs couvrent le sol, et des milliers d'oiseaux
Suspendent, au printemps, leurs nids aux arbrisseaux.
Le chasseur ou l'enfant qui vient dans les charmilles,
De ces hôtes si doux respectent les familles,
Car ce serait pitié que la main y ravît
Ou la fleur qui parfume ou l'oiseau qui gémit.

Le sentier qui serpente autour de la vallée,
Montre une maison blanche, inconnue, isolée ;
Son toit d'ardoise brille au rayon du soleil,
Et le pigeon ramier au plumage vermeil,
Comme vers son domaine, y vole et se repose ;
Le seuil est tapissé d'un seul buisson de rose,
Et la vigne flexible et le sombre figuier,
Jusqu'au milieu du mur montent en espalier.

Auprès, et sur la mousse, une source d'eau pure
Jaillit et remplit l'air d'un suave murmure,
Et l'ame, en respirant le charme de ce lieu,
Aime à s'y rencontrer seule à seule avec Dieu.
Or, sous ce toit modeste et que mon ame pleure,
Une sainte famille a placé sa demeure ;
Elle y nourrit son corps du blé qu'elle a cueilli,
Et son ame de paix, d'espérance et d'oubli ;
D'une part de son pain elle fait une offrande
A l'ermite qui passe, au pauvre qui demande,
A l'étranger qui vient au seuil hospitalier
S'asseoir un jour ou deux, avec elle au foyer.

Un père jeune encore, une mère, une fille,

Avec un jeune fils composent la famille ;
Ils partagent entr'eux les soins et les labeurs ;
La vierge a le doux soin de verser l'onde aux fleurs,
De cueillir les fruits mûrs sur la branche qui tombe,
Ou de semer la graine à la blanche colombe,
Et la blanche colombe et l'odorante fleur
Sont, pour qui la connaît, moins pures que son cœur ;
Car la mère a pris soin qu'aucune haleine immonde
Ne flétrît sa jeune ame éclose loin du monde,
Et lui fait respirer, dans ce paisible lieu,
L'air parfumé du ciel, qui n'appartient qu'à Dieu.

Le frère, aux doux zéphirs livrant sa tête blonde,
Guide parmi le thym la chèvre vagabonde.
Jeune enfant aux pieds nus et joyeux à ravir,
Comme elle, sur le roc il se plaît à gravir ;
Il aime à se suspendre à la branche légère,
A parer son front pur de la fleur bocagère,
Et l'on croirait en lui, voir un de ces amours
Que la Grèce au tombeau rêvait dans ses beaux jours.

Dans ces jeunes enfans tout est joie, innocence ;
Et leurs heureux parens ont mis leur espérance
Sur ces frêles roseaux, qui sont, dans le chemin,
Le guide de leurs pas et l'appui de leur main.

Le cri des passions et le bruit de la ville
Ne viennent pas troubler la paix de cet asile ;
Il est en tout semblable à cette île des mers
Qui, tandis qu'à l'entour grondent les flots amers,
S'enivre des parfums de ses douces savanes,
Ou s'endort mollement à l'ombre des platanes,

Parmi les chants d'amour du bengali vermeil
Qui semble la bercer dans son calme sommeil.

Le Seigneur est connu dans ce lieu solitaire,
Car son nom est encore un bien héréditaire;
Ils ont des chants d'amour pour toutes ses bontés,
Des chants mélodieux par l'écho répétés,
Qui montent vers le Dieu père de toutes choses,
Avec le doux parfum qui s'exhale des roses;
C'est Dieu qui met la paix et la joie en leur cœur,
Et qui nous dit à tous : *C'est là qu'est le bonheur!*

RAPPORT

SUR

L'ouvrage de M. Poizot,

INTITULÉ :

Théorie générale de l'Élimination.

Ce rapport a été lu en séance tenue, le 2 mars 1836, par la Société d'Émulation de Cambrai.

Messieurs,

Étranger jusqu'à ce jour aux honorables travaux de la Société d'Émulation, et cela par des circonstances indépendantes de ma volonté, d'abord par une longue et douloureuse maladie, puis par l'éloignement de l'homme (M. le docteur Le Glay) à qui seul je dois ma présentation aux suffrages de Messieurs les Membres, en qui seul je pouvais, par suite, me confier pour me concilier leurs affections, je dois m'empresser de saisir une occasion de témoigner à la Société et mes regrets de ce passé où l'apparence de torts se transforme

en tort réel, et mon vif désir de réparer ce tort autant qu'il est en moi. Aussi est-ce un remerciement sincère que j'adresse à celui de Messieurs les membres qui m'a mis à même, sinon d'être utile à la Société, au moins de tenter un effort, peu riche en résultats, j'en conviens ; mais que je ne présente ici que comme l'indice, l'expression de ce que je voudrais mieux et plus complètement effectuer.

Chargé par M. Debeaumont de lire l'ouvrage de M. Poizot, intitulé : *Théorie générale de l'Élimination*, voici les réflexions qu'il m'a suggérées. Qu'il me soit permis de les faire précéder d'un rapide coup-d'œil sur le sujet dont il traite. Je serai forcé, à mon grand regret, d'employer quelques-uns des termes de l'algèbre. Il n'est donné qu'à un bien petit nombre d'hommes de relier les résultats aux principes, d'offrir, si je puis m'exprimer ainsi, l'ensemble et la façade d'une doctrine, en faisant disparaître l'échafaudage technique qui servit à élever l'édifice.

Un problême d'algèbre peut renfermer une ou plusieurs inconnues. Les conditions auxquelles ces inconnues doivent satisfaire peuvent s'exprimer en une ou plusieurs équations. S'il n'y a qu'une seule inconnue et une seule équation, la résolution de cette équation est à elle seule la résolution de tout le problême. Mais s'il se trouve

plusieurs inconnues, si l'on demande de déterminer la valeur de plusieurs quantités entrant comme élément dans l'énoncé d'une seule question, les difficultés augmentent, et en même temps il peut se rencontrer une circonstance tout-à-fait nouvelle; la question peut-être indéterminée, c'est-à-dire, susceptible d'un nombre indéfini de solutions. C'est ce qui arrivera toutes les fois que les inconnues seront en plus grand nombre que les équations; ce qui revient à dire : toutes les fois que la question proposée n'offrira qu'un nombre insuffisant de conditions. Qu'on me dise, par exemple, de trouver deux nombres dont le produit soit 144; il est clair que, même en mettant de côté toute solution composée autrement que de nombres entiers et positifs, il reste encore pour solutions exactes de la question les systèmes de nombres suivans : 2 et 72; 3 et 48; 4 et 36; 6 et 24; 8 et 18; 12 et 12.

Mais si à cette unique condition que le produit des deux nombres soit égal à 144, on en joint une autre; si l'on veut, par exemple, que le premier de ces deux nombres soit quadruple du second, alors l'écriture de ces deux conditions en style algébrique donnera naissance aux deux équations : $xy-144$ et $x-4y$. Le nombre des inconnues est ici égal à celui des équations, toute ambiguité cessera, et si la question est susceptible de solu-

tion, le calcul doit me la donner. En effet, substituant dans l'une de ces questions, dans la première, par exemple, la valeur de x tirée de la seconde, je n'aurai plus qu'une seule équation à une seule inconnue : $4y^2-144$ ou y^2-36, d'où je conclus : $y-6$ et $x-24$. Les deux nombres : 6 et 24, sont donc les seuls qui satisfassent à la double condition imposée, aux deux équations qui l'expriment.

Ce que je viens de faire en petit, si l'on peut s'exprimer ainsi, et sur l'exemple le plus simple, c'est l'élimination. J'ai éliminé, j'ai éloigné, j'ai fait disparaître une de ces deux inconnues. La question a été ramenée à résoudre une seule équation à une seule inconnue, ce qui est le but unique et constant de l'élimination.

Mais cette opération, si simple dans notre exemple, devient d'une difficulté presque insurmontable lorsque le nombre des inconnues augmente et qu'elles se trouvent engagées dans les équations du problême à des degrés un peu élevés. Je n'en trouve point d'autre preuve que celle offerte par M. Poizot lui-même, page 81 de son ouvrage. Là, il ne s'agit que de *deux* équations à *deux* inconnues, élevées seulement au *deuxième* degré, et l'on est amené à devoir résoudre une équation finale du quatrième degré, renfermant *soixante-trois* quantités différentes.

Si l'on considère d'une part l'extrême simplicité de cet exemple, et de l'autre l'horrible complication du résultat, le grand nombre de probabilités d'erreurs dans la formation de ces soixante-trois quantités, et dans l'application des signes + ou — dont elles sont affectées, on tombera facilement d'accord que ces méthodes générales dont l'algèbre fait parade et qu'elle ne pouvait cependant négliger, sous peine de laisser une lacune dans le corps de la doctrine, on conviendra, dis-je, que ces méthodes générales pourraient en quelque sorte être considérées comme des *belles inutiles*.

Il faut pourtant bien se garder de dédaigner le labeur des hommes consciencieux qui ont consacré leurs veilles à la solution de ces problêmes généraux. Qui peut le plus, presque toujours peut le moins. L'homme qui a su ne pas laisser échapper le fil dans un pareil dédale, saura probablement et de reste, dans un problême particulier, profiter des circonstances qui simplifient la question; des décompositions en facteurs, des transformations, qui, tout d'un coup, abrégeant la route, savent, par des sentiers dérobés aux regards ordinaires, placer face à face avec la solution. Tel sera toujours, je crois, le véritable talent, le véritable génie du mathématicien.

M. Poizot, par son ouvrage, a-t-il fait faire

un pas à la science? a-t-il trouvé de nouvelles démonstrations ou simplifié les anciennes? C'est une question à laquelle je suis incapable de répondre. Il faudrait avoir une connaissance complète de tout ce qui a été écrit précédemment sur ce sujet, pour être en position d'affirmer que le nouvel ouvrage renferme des procédés nouveaux. Si, toutefois, j'étais obligé de formuler à cet égard un jugement, je ne croirais pas m'éloigner de la vérité en disant : qu'aux yeux même de M. Poizot, le principal mérite de cet ouvrage consiste dans le nouvel ordre auquel il a soumis les travaux de ses devanciers. Présenter avec clarté et d'une manière complète des vérités déjà établies, est encore un service rendu à la science.

Cependant j'avouerai que pour moi, une humble simplification introduite, s'il est possible d'en introduire, dans les pénibles et interminables travaux de l'élimination, serait encore préférable à ces immenses tableaux de lettres et de chiffres, qui, bien loin de faire aux mathématiques de nouveaux prosélytes, semblent plutôt de nature à inspirer le découragement et l'effroi. Heureusement il est bien peu de circonstances, bien peu de professions assez savantes pour que l'on soit obligé de recourir à ces opérations si gigantesques dans leur appareil; et il ne faudra rien moins que l'espoir d'arriver à un beau et grand

résultat, pour engager le calculateur le plus déterminé à se livrer à une opération qui lui demandera, par fois, plusieurs jours de travail, et dont la plus légère distraction, la faute la moins prévue, peuvent lui faire perdre tout le prix. Heureux celui chez qui la passion de la science est assez forte pour braver et vaincre de tels dégoûts!

Cambrai, *ce* 2 *Mars* 1836.

C. DESFEUX.
Capitaine au corps royal du génie.

RAPPORT

PAR M. J. J. GOURDIN.

MESSIEURS,



LORSQUE la pompe à air, connue sous le nom de machine pneumatique, fut composée de deux cylindres, au lieu d'un seul, qui la constituait précédemment, on eut pour objet de rendre la manœuvre plus prompte, plus facile, et moins fatigante.

On pensa alors que l'atmosphère tendait à faire descendre un piston avec une force précisément égale à ce qu'elle opposait à l'ascension de l'autre.

Ce principe était accrédité, et les physiciens les plus illustres l'avaient consacré dans leurs ouvrages. M. Biot s'exprime ainsi :

« Lorsqu'on tourne la manivelle de la machine
» pneumatique pour faire monter l'un des deux
» pistons, le poids de l'atmosphère qui tend à

» faire descendre l'autre, vous aide, et vous aide
» avec une puissance justement égale à celle
» qu'elle vous oppose sur le premier piston ; de
» sorte que par cette disposition, quelque loin
» que vous poussiez le vide, vous n'avez jamais
» d'effort à faire que ce qu'il en faut pour sur-
» monter les frottements des pistons dans les
» corps de pompes où ils sont en mouvement. »

Mais en 1827, MM. Dérode et Barrois, portant simultanément leur attention sur ce sujet, s'élevèrent contre le principe reçu, et démontrèrent par le raisonnement et le calcul, chacun dans un travail présenté à la Société des Arts de Lille, que cette prétendue compensation n'existe pas.

Voici comment M. Dérode raisonne, pour mettre en évidence la démonstration de ce phénomène.

M. Barrois, dont le travail n'est en quelque sorte que confirmatif de celui de M. Dérode, arrive par la voie algébrique à la même conclusion.

Soit une machine pneumatique à double cylindre A et B ; supposons que la cloche ou le récipient R ait une capacité de 9 décimètres cubes, et que chaque corps de pompe A et B ait une capacité d'un décimètre cube, c'est-à-dire, la neuvième partie du récipient.

Exprimons par 1 la hauteur quelconque du

baromètre, c'est-à-dire l'intensité de l'air atmosphérique, pendant l'expérience.

Supposons que le piston *m* soit élevé jusqu'à l'extrémité supérieure du corps de pompe A, et que le piston *n*, soit descendu jusqu'à l'extrémité inférieure du corps de pompe B,

On remarquera que l'air renfermé dans le récipient, ainsi que celui dans le corps de pompe A, a la même densité que l'air atmosphérique.

Cela posé, commençons le premier mouvement, c'est-à-dire faisons descendre le piston *m*, et monter le piston *n*.

Par là la soupape *p* du corps de pompe A se ferme, la soupape *q* du corps de pompe B s'ouvre.

La soupape *p* a interrompu la communication du récipient avec le corps de pompe A. La soupape *q* a ouvert la communication du corps de pompe B avec le récipient.

En continuant le mouvement, l'air contenu en A à la densité 1, s'est échappé par la soupape *m*. Ainsi le poids de l'atmosphère n'agit point sur le piston *m* pour le faire descendre, puisque la densité de l'air atmosphérique est égale à la densité de l'air intérieur.

D'un autre côté, l'air du récipient s'étant dilaté en glissant dans le corps de pompe B, la densité intérieure a diminué, et l'air extérieur presse

sur le piston *n*, pour l'empêcher de monter, avec une force égale à la différence de densité de l'air extérieur qui est 1, avec la densité de l'air intérieur.

En effet : lorsque le piston *n* est élevé, la capacité du récipient, plus celle du corps de pompe B est égale à $\frac{10}{9}$; et comme la densité est en raison inverse de l'espace occupé par le même volume, il s'ensuit qu'on aura cette proportion :

Espace du récipient, est à espace du récipient plus celui du corps de pompe, comme la densité du récipient et du corps de pompe ensemble, est à la densité du récipient.

Ou espace 1 : espace $\frac{10}{9}$: : densité x : densité 1, ce qui donne $x = \frac{9}{10}$.

Ainsi, arrivé au terme de sa course, le piston *n* a sous lui de l'air à la pression $\frac{9}{10}$.

On voit déjà qu'il n'y a point de compensation de force; puisque par ce premier mouvement, le piston *m*, en descendant, avait sous lui de l'air à la même densité que l'air qui presse sur lui, et que le piston *n*, en remontant, avait sous lui de l'air qui diminuait progressivement de densité, et qu'étant arrivé à sa plus grande hauteur, avait sous lui de l'air à $\frac{9}{10}$, pour faire résistance à l'air atmosphérique $\frac{10}{10}$.

On a donc dû employer une force qui augmentait suivant une progression géométrique dont le

dernier terme était $\frac{1}{10}$ sans avoir égard au frottement contre les parois.

Voyons ce qui se passe au second mouvement, et pour cela, souvenons-nous que le piston *m* est au bas de son corps de pompe A, et que le piston *n* est au haut du sien, ayant sous lui de l'air à $\frac{9}{10}$ de densité.

Dès que les pistons sont mus pour la seconde fois, la soupape *q* se ferme et laisse dans le corps de pompe B, de l'air à $\frac{9}{10}$ de densité qui n'est plus en communication avec le récipient.

La soupape *p* s'ouvre, et établit la communication du récipient avec le corps de pompe A.

Le piston *m*, qui monte, arrivé à sa plus grande hauteur, a sous lui de l'air, qui était tout-à-l'heure à $\frac{9}{10}$ de densité, est maintenant à $\frac{81}{100}$. Donc la résistance qu'oppose l'air extérieur est de $\frac{19}{100}$, quantité qui est le dernier terme d'une progression croissante.

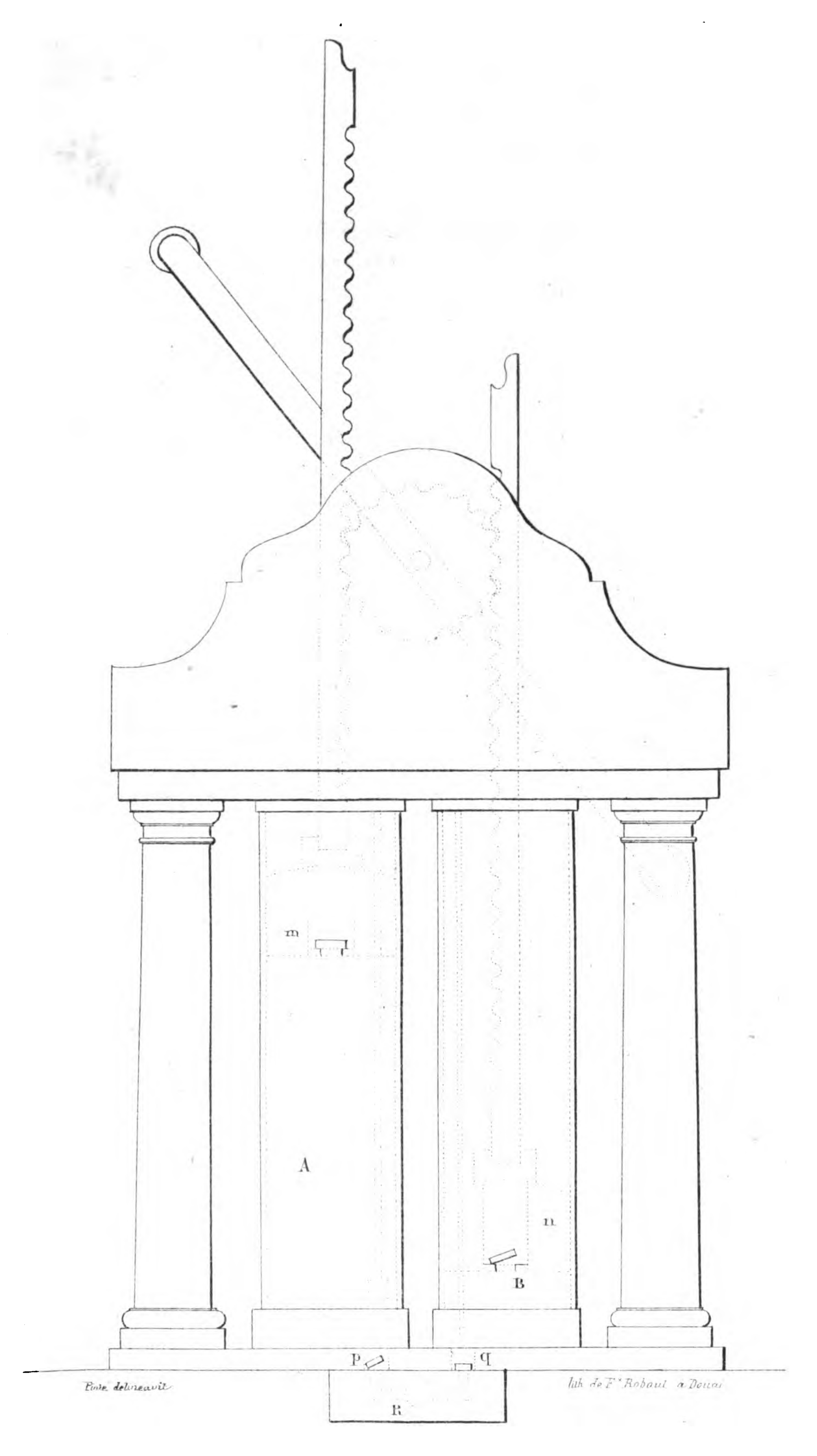
De l'autre côté, le corps de pompe B renferme de l'air à $\frac{9}{10}$ de densité : ainsi lorsque le piston *n* descend, il est poussé par une force de $\frac{10}{10}$ et retenu par une force de $\frac{9}{10}$, ce qui fait $\frac{1}{10}$ de différence. De manière qu'on a perdu $\frac{19}{100}$ de force, en faisant monter le piston *m*, et gagné $\frac{10}{100}$ en faisant descendre le piston *n*. Ce second résultat prouve encore qu'il n'y a point de compensation de force.

Enfin, quel que soit le nombre de coups de piston

que l'on donne, jamais l'air atmosphérique qui pèse sur l'un des deux pistons, ne sera compensé par l'air intérieur qui tend à faire monter l'autre.

Il convient donc d'admettre comme démontré un fait que l'expérience journalière de la machine pneumatique a dû faire pressentir depuis long-temps, et sur lequel l'attention des physiciens ne s'était pas encore fixée.

Je partage donc entièrement les idées nouvelles, émises dans les deux Mémoires qui ont été présentés à la Société d'Émulation de Cambrai.



POMPE A AIR.

NOTICE NECROLOGIQUE

SUR

M. PASCAL-LACROIX,

Décédé Membre de la Société d'Émulation,

PAR M. FIDÈLE DELCROIX.

M. JEAN PASCAL-LACROIX, lieutenant-colonel en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de diverses Sociétés savantes, et ancien président de la Société d'Émulation de Cambrai, est mort le 7 septembre 1836, à la ferme des Angles, commune de Crèvecœur.

Depuis huit ou dix ans, M. Pascal-Lacroix vivait retiré à la campagne, mais sans renoncer aux occupations littéraires, au milieu de ses travaux rustiques et des soins qu'entraînait, sinon pour lui, du moins pour ses proches, une industrie agricole. Vieux soldat de l'Empire, après avoir fait les guerres de la République et du Consulat, il tirait gloire du titre qu'il s'était lui-

même décerné, et qu'il affectionnait par dessus tout, celui de *Soldat-Laboureur*. Mais loin de rappeler le *durus Arator*, le *Miles impius* de Virgile, il était bon, compatissant pour autrui : il se fut bien gardé de ravir sa couvée au rossignol [1] ! Ses qualités chaleureuses, son aménité, sa franchise donnaient à cet homme infiniment regrettable une physionomie à lui, un caractère tout-à-fait à part; et cette nature originale mérite que nous nous y arrêtions, quand, jetées dans le moule de l'uniformité, tant d'organisations communes et quelquefois vicieuses, tant d'esprits secs et froids nous affligent! Chez lui, la plus vive imagination, dont il avait peine à régler les écarts, colorait de ses reflets l'érudition la plus vaste. C'est surtout comme bibliophile qu'il conviendrait de le considérer. Presque tous les livres qui furent en sa possession ont été enrichis d'une foule de notes, souvent curieuses, écrites de sa main, et qu'on recherchera plus tard, comme donnant du prix à ces volumes. Ainsi que Paul-Louis Courier, qui fut son compagnon d'armes et son ami, il avait parcouru l'Europe avec nos immortelles phalanges, s'enquérant

---

1. Quos durus arator
Observans nido implumes detraxit. . . .

GEORG.

comme lui des bibliothèques, avide, pour son compte personnel, des véritables et solides conquêtes de l'instruction et du savoir! La belle Italie, si chère à sa jeunesse, avait été pour Pascal-Lacroix une source féconde d'observations; ses souvenirs l'y reportaient sans cesse: dans les dernières années de sa vie, pour occuper l'activité dévorante de son esprit, tromper ses douleurs et la fièvre de son insomnie, il se plaisait à consigner ces beaux souvenirs en des lettres, restées manuscrites, qu'il adressait à un ami.

Quoiqu'entouré des soins les plus multipliés, et malgré tous les secours de l'art, une maladie cruelle le minait depuis 1829, une maladie de cœur, dont il prédit tant de fois comme prochain le terme inévitable (prédiction si long-temps démentie, qu'on aurait fini volontiers par ne plus ajouter foi à ses paroles); avec quelle désolante énergie, cependant, ne traçait-il pas le tableau de ses souffrances, hélas! de beaucoup augmentées par ses dispositions morales, ingénieux que nous sommes à nous créer des peines! Comme une lyre incomplète, le cœur humain a des tons peu nombreux pour la joie, mais les cordes ne manquent point à la douleur. Il vient de s'éteindre enfin, doucement et sans effort, avec le calme du juste, chez qui les lumières étaient loin d'avoir affaibli la pensée religieuse, lui qui avait voué

une sorte de culte, basé sur la reconnaissance, au livre admirable de l'*Imitation*, dont il posséda jusqu'à trente-sept éditions différentes, et dont il fit toujours le compagnon de ses heures solitaires!

Une députation de la Société d'Émulation de Cambrai, composée de *MM. Defrémery*, *Clément Déjardin*, *Berger* et *Delcroix*, s'est rendue à ses obsèques, qui ont été célébrées, le 9, dans l'église de Crèvecœur. Après que le cercueil eût été descendu dans la fosse, l'auteur de cette notice, acquittant la dette de l'amitié par quelques mots improvisés que lui inspirait sa douleur, a payé à la mémoire de Pascal-Lacroix un tribut de regrets qui a vivement ému les assistans.

Sa sépulture est placée au milieu du cimetière de la commune. Qu'il repose en paix celui qui fut bon, sensible, éclairé! Qu'il obtienne de nous un adieu celui que nous ne reverrons plus! Gardons un souvenir à ce cœur expansif qui ne craignait rien tant que l'oubli!

M. Pascal-Lacroix n'était âgé que de 65 ans; il était né à Arles, en Provence, le 4 août 1771; mais depuis très long-temps il avait fait du Cambrésis sa patrie d'adoption.

Il a publié : *Notice biographique sur Jacques-Chrisostôme Ruffin, abbé de Vaucelles*, in-8°, A. F. Hurez, 1820. — *La Vie Champêtre, ode imitée*

de l'abbé Parini; Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, année 1821. — *Rapport sur la Biographie Cambrésienne de M. Arthur Dinaux;* Mémoires de 1822. — *Compte rendu des travaux de la Société d'Émulation;* Mémoires de 1823. — *Notice nécrologique sur M. le chevalier Dupuy, chef de bataillon au Corps Royal du Génie;* S. Berthoud, imp. 1824. — *Rapport sur le Concours d'Éloquence* (éloge du cardinal Pierre Dailly); Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, 1824. — *Rapport sur les travaux de cette Société; sciences historiques,* ann. 1825.—*Sur la presqu'île de Sirmion*, où fut la maison de Catulle, *extrait d'un ouvrage inédit sur les critiques de Bayle;* in-8°, Cambrai, des presses de A. F. Hurez, décembre 1829. — *Lettre à un jeune magistrat du département du Nord;* Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, tome I. — *Notice sur M. le baron de Stassart*, même vol. — *Notice nécrologique sur A. F. Hurez, imprimeur*, même recueil, tome 2, etc., etc.

Pascal-Lacroix a laissé manuscrits les ouvrages suivants, dont plusieurs inachevés : des *Recherches sur les Frères de la vie commune*, regardés comme les premiers imprimeurs dans le nord de la France; une *Dissertation concernant les éditions qui ont paru postérieurement au livre de M. Bar-*

bier sur les soixante traductions de l'Imitation de J. C.; un *Dialogue entre Shakespeare et Ducis;* une *Dissertation sur le livre intitulé :* Guillelmi Durandi Rationale divinorum officiorum; grand in-fol., imprimé à Mayence en 1459, édition sortie des presses de Fust et Schœffer; des *Annotations critiques et littéraires sur le dictionnaire de Bayle, commenté par l'abbé Joly;* une *Notice sur le Sanctiniana,* ou bons mots, sentences, maximes, adages, etc. des saints, *par Déplanque;* ouvrage inédit qui se trouve à la bibliothèque communale de Cambrai; une *Dissertation,* en forme de lettre, *sur Halitgaire, évêque de Cambrai en* 817; une *Notice sur la personne et les ouvrages de Laserna Santander;* d'autres *Notices sur Madalulfe,* célèbre peintre de plafonds et de fresques, qui habitait Cambrai, sa patrie, en 835; sur *Dénys Hangart,* docteur en théologie, né à Cambrai vers le milieu du 16e siècle; sur *Gilles Boileau de Bullion*, intendant militaire à Cambrai, qui vivait également au 16e siècle, auteur de plusieurs ouvrages de droit, de littérature et d'histoire, etc.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE T,

EMPLOYÉ A LA CONSTRUCTION DES HAUTES CHEMINÉES D'USINE;

PAR A. J. TORDEUX, PHARMACIEN,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

> Vous direz à la mécanique : perfectionnez l'emploi des forces naturelles, parce qu'elles arracheront ainsi des millions de nos semblables à des travaux qui les assimilent à la brute et les dévouent à une mort prématurée.
>
> (*Discours de M. Arago, député, séance du* 22 *mars* 1837.)



Dans le mois de novembre 1835, je fis commencer la construction d'une cheminée qui devait avoir 30 mètres de hauteur. Sur le conseil d'un maître maçon, qui déjà en avait bâti plusieurs, je choisis, pour élever les matériaux, l'emploi de l'écoperche qui m'était présenté comme beaucoup plus simple et moins dispendieux que les échafaudages ordinaires. Cette écoperche consistait

en deux corps de peupliers ajustés bout à bout; elle n'arrivait qu'à 17 mètres.

Sur mon observation que cette hauteur était insuffisante, on me répondit que quand la maçonnerie serait arrivée là, on pourrait s'établir dessus comme à terre, et, de ce point, exhausser suffisamment la machine.

Le travail interrompu depuis le 10 décembre jusqu'au 22 mars, fut repris et conduit à la hauteur prévue. A mesure qu'on en approchait, mon inquiétude allait croissant, surtout lorsqu'ayant dit à l'entrepreneur de mes travaux d'exhausser l'écoperche, il me déclara qu'il en laissait le soin à d'autres; que pour lui, il s'y refusait.

Ma perplexité était grande : faudra-t-il recommencer du sol un échafaudage ordinaire pour conduire l'ouvrage à bonne fin?....

L'entrepreneur me proposa, par imitation du système de M. de la Rue, pratiqué pour la construction du phare de Barfleur, un tréteau dont les quatre pieds devaient poser sur les deux côtés opposés de la cheminée.

Le chapeau de ce tréteau devait porter inférieurement une poulie, sur laquelle aurait passé une corde descendant le long du mur intérieur, pour s'enrouler à un treuil d'un côté, et de

l'autre remonter les matériaux en plein milieu de la cheminée.

Je fis part de ce moyen aux maçons, qui après y avoir réfléchi, me déclarèrent qu'ils ne voulaient point en faire usage.

Je retournai donc vers l'entrepreneur pour lui annoncer ce refus. Pendant qu'il en témoignait sa surprise, et qu'il blâmait hautement les craintes des maçons, il me vint, tout-à-coup une inspiration que je crois heureuse, et je lui dis : « vous » allez me faire un montant en bois, de 3 mètres » environ; il entrera à tenon dans une croix de » St-André, composée de deux planches super- » posées; chaque bout de cette croix ira s'adapter » exactement à chacun des quatre angles inté- » rieurs de ma cheminée, de façon à ne pouvoir » avancer ni reculer. La croix posera sur les deux » traverses que les maçons laissent dans le mur, » au fur et à mesure qu'ils s'élèvent, pour y pla- » cer les planches qui leur servent de hourdage.

» Au sommet du montant, vous mettrez une » barre horizontale d'une longueur propor- » tionnée à la largeur extérieure de la cheminée. « A chaque bout de cette barre, il y aura une » poulie. Une corde passera sur les deux poulies » pour communiquer extérieurement avec le » treuil d'un côté de la cheminée, et avec les » matériaux du côté opposé.

» Ensuite, et afin de donner de la fixité au mon-
» tant, vous ferez une seconde croix semblable
» à la première; elle s'arrêtera à un mètre plus
» haut que celle-ci, sur le montant qui la tra-
» versera. A cette hauteur, elle posera sur les
» deux dernières traverses nouvellement placées,
» et sera enclavée par la dernière assise de bri-
» ques.

» Pour donner de la solidité à la barre hori-
» zontale, on y adaptera des écharpes en arcs-
» boutants.

» Si l'on plaçait le montant au milieu des
» croix, bien que la section, ou creux de la
» cheminée, ait 815 millimètres (30 pouces) car-
» rés, un ouvrier ne pourrait y passer; en consé-
» quence, vous ferez les trous, pour recevoir le
» montant au milieu des croix, dans un sens,
» mais à la plus grande distance possible du
» véritable centre, dans l'autre sens; de cette
» façon, et en coupant un peu de bois, vous
» pourrez ménager un triangle qui permettra à
» un ouvrier d'y passer facilement.

» Il faut aussi avoir soin que ce ne soit
» pas le champ du montant qui corresponde
» avec le grand triangle, mais bien le plan. Il
» en résultera une économie de 4 à 5 centimètres
» de terrain, ce qui n'est point à négliger.

» Nous supposons, dis-je, la machine en

» place, et les ouvriers occupés à élever d'un
» mètre leur maçonnerie. Ils ont à remonter le T;
» pour cela, l'un des deux maçons, debout sur
» la cheminée, le soulevera; l'autre maçon, au
» contraire, étant descendu, posera ses pieds
» sur les traverses qui supportent la croix
» inférieure; il ôtera les traverses supérieures
» pour laisser passer cette croix; aussitôt après,
» il les remettra en place, et elles supporteront
» l'appareil. En même temps, le maçon placé en
» haut, muni de deux nouvelles traverses, les
» ajustera sous la croix supérieure, et l'atelier
» sera rétabli. »

L'entrepreneur saisit mon idée à l'instant, et fit exécuter la machine. Il n'a que des éloges à recevoir pour la solidité et la légèreté qu'il a su lui donner.

C'est le 13 avril, qu'étant arrivé à 17 mètres, et ne pouvant monter plus haut, je fis établir le T en place.

Ce simple appareil fonctionna parfaitement, et rendit le travail très facile. J'attendis plusieurs jours afin de voir s'il ne s'y manifesterait point quelque défectuosité, ou quelques inconvénients; et n'en ayant point remarqué, je me fis un devoir et un plaisir de donner communication de ce nouveau procédé à la Société d'Émulation, dans la séance du 4 mai an-

nonçant que je croyais avoir résolu le problême suivant : *réduire presque à rien le danger, la fatigue et la dépense qui se rencontrent dans la construction des hautes cheminées d'usine* [1].

J'en écrivis aussi à M. le Maire de Cambrai, et j'ajoutai que s'il s'agissait d'exhausser ma cheminée de 15, de 30 mètres et plus, il n'en coûterait guères, pour tout attirail, que le loyer d'une corde qui se vend 15 à 20 centimes le mètre.

M. le Maire voulut bien, avec MM. Berger, F. Delcroix, Cl. Déjardin et de Baralle, membres de la Société d'Émulation, se rendre, le 9 mai, dans ma fabrique de noir animal [2], afin de voir fonctionner mon appareil.

Quelques jours après, la cheminée avait atteint sa hauteur; mais il restait encore quelque chose à faire : il fallait y monter les huit pierres de taille que j'avais fait préparer pour le couronnement; les unes pesaient 66 kilogrammes, les autres 89; tandis que le sceau de mortier ou le panier de briques des ascensions ordinaires, ne pesait que 30 à 36 kil.

Comme une telle charge n'aurait probablement

---

1. Pour monter ma cheminée de 7 mètres à 17 mètres, intervalle pour lequel on s'est servi de l'écoperche, il m'en a coûté plus de cent francs de dépenses uniquement relatives à cette écoperche.

2. Faubourg de Cambrai, route de Bapaume.

pas manqué de briser la traverse du T et même de bouleverser tout l'appareil, je fis placer deux bouts de planche en arcs-boutants, allant de la cheminée à la traverse du T, près des poulies. La traverse ainsi soutenue acquit toute la solidité désirable, et on se mît au travail.

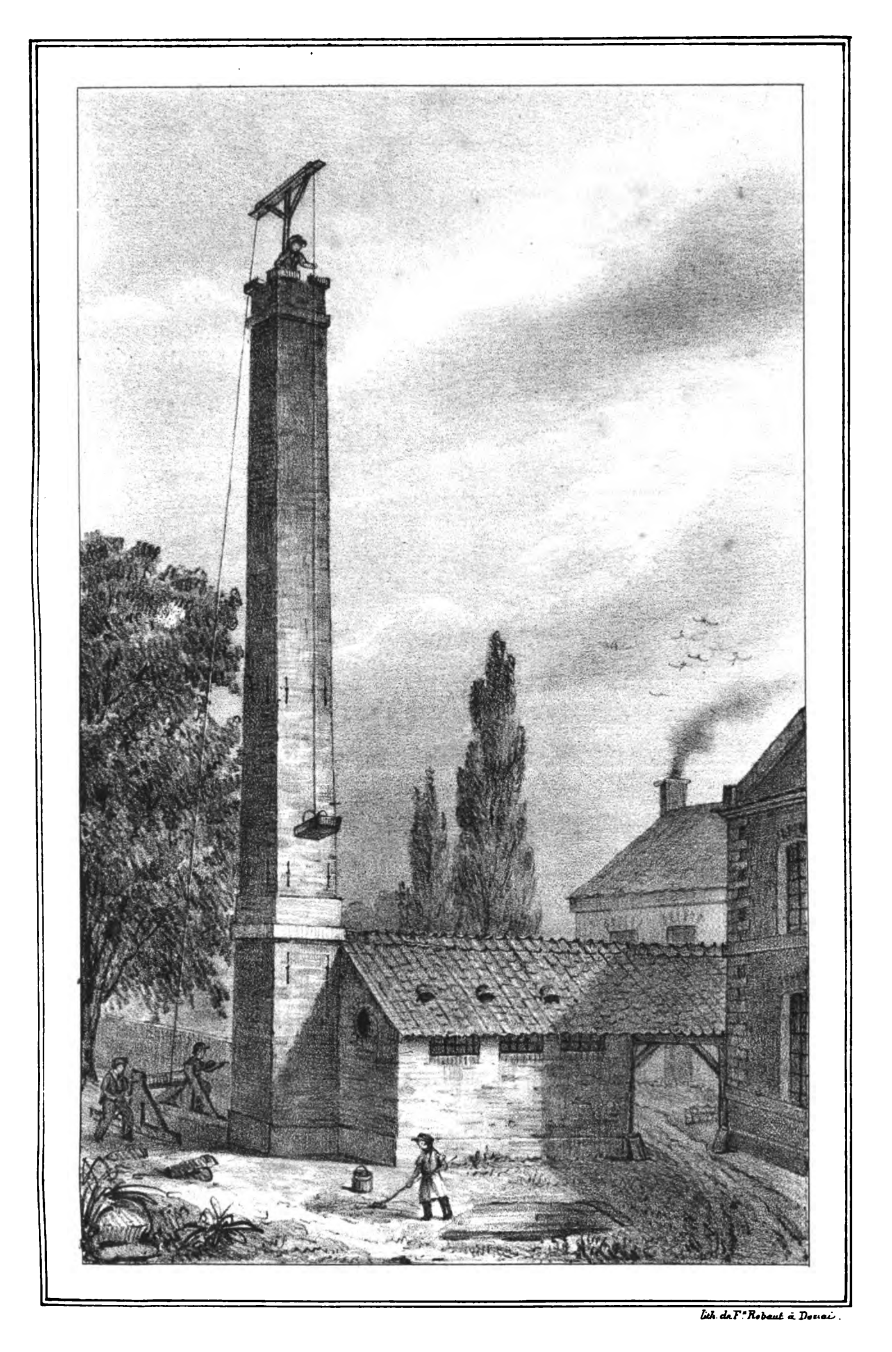
Quatre manœuvres étaient au treuil, et un maçon sur la cheminée. Moi, j'attachais les pierres au bout de la corde, et je les dirigeais au moyen d'une petite corde pendante.

En moins d'une heure et demie, les pierres furent montées et placées sans la moindre secousse; cette opération se fit avec tant de facilité, que l'on peut dire qu'elle a dignement couronné l'œuvre.

Le 31 mai, me trouvant aux houillères de Lourches, près de Bouchain, je demandai à un chef de l'établissement, si l'on construisait en ce moment quelque nouvelle cheminée, et si l'on employait les anciennes méthodes? Il m'indiqua une cheminée en construction, près d'une nouvelle fosse, à 5 ou 6 minutes de distance, ajoutant qu'on allait l'achever par un nouveau procédé. Je me rendis en hâte au lieu indiqué, et là, je trouvai un charpentier occupé à confectionner un T. Ce ne fut pas pour moi, une médiocre satisfaction que de reconnaître ma machine, absolument telle que je l'avais établie pour la première

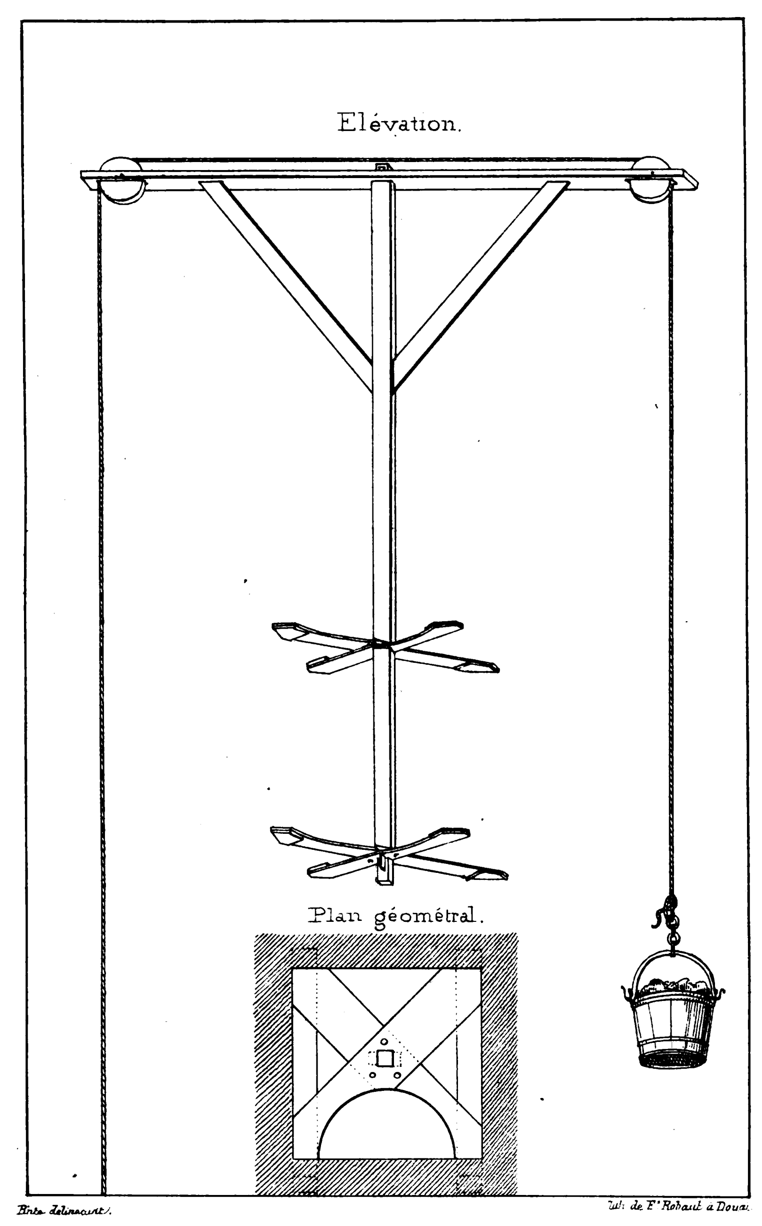
fois, et telle qu'elle est maintenant en usage dans les environs de Cambrai, où l'on a su en apprécier l'utilité et l'économie. Depuis la construction de ma cheminée, plusieurs ont été élevées dans les communes voisines, par le même procédé; Cambrai en a vu élever quatre en 1836, et deux en 1837.

Lorsque cette très simple machine sera connue, je ne doute point qu'elle ne serve presqu'exclusivement à ce genre de bâtisse; et, dans le développement extraordinaire que prend l'industrie, les hautes cheminées d'usine étant devenues des constructions de première nécessité, je m'estime heureux d'offrir au public la connaissance de ma découverte.



Lith. de F.s Robaut à Douai.

T Fonctionnant de A. J. TORDEUX, de Cambrai.



T de A. J. TORDEUX de Cambrai.

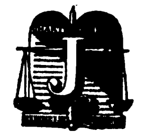
Pour la construction des hautes cheminées.

OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE,

PAR A. J. TORDEUX.

Lue à la Société d'Émulation, le 15 octobre 1834.

MESSIEURS,



E vais essayer de décrire un phénomène de lumière, dont j'ai été témoin jeudi 9 octobre 1834, à six heures du soir, comme je rentrais à Cambrai, par l'allée de Flore : c'était un coucher du soleil d'un aspect magnifique et peu ordinaire.

Le ciel était absolument pur de tous nuages, excepté à l'Ouest; vers l'Est, la lune commençait à prendre de l'éclat et déjà Vénus brillait. On n'apercevait plus le soleil, mais une masse énorme de lumière témoignait de la disparution très récente de l'astre. Cette lumière partant du soleil, s'étendait en divergeant, vers le Zénith, dans un angle de 50° à 60°. Elle n'aurait présenté, en s'élevant, qu'une diminution régulière d'intensité, mais ce qui rendait le phénomène plus admirable, c'est l'existence de cinq à six bandes de belle lu-

mière bleue, commençant vers le quart de la hauteur totale, et formant des rayons inégaux de l'autre lumière. Ces derniers étaient d'autant plus larges qu'ils étaient plus éloignés de l'Ouest, et représentaient une aigrette d'une immense étendue.

Ce phénomène était si frappant, qu'il n'aura point manqué de fixer l'attention d'une infinité de personnes.

J'ajouterai que depuis six semaines, il n'avait point plu, et la sécheresse, dont on commençait à craindre des effets préjudiciables pour les travaux de la campagne, avait déjà tari plusieurs puits. Le 10, le mercure du baromètre était descendu de 3 à 4 lignes, le ciel était obscurci de nuages, et vers huit heures, une pluie douce et bienfaisante a commencé à humecter le sol.

ÉTUDES DE MOEURS,

PAR M. MAIGNIEN,

Régent de Rhétorique au collége de Cambrai.

L'UTILITAIRE.

Un caractère qui est un produit naturel de notre siècle, et auquel le dictionnaire n'a pas encore, je crois, donné de nom, c'est, il faut bien qu'on me permette de lui en donner un, c'est l'*utilitaire*. Il n'y a aucun doute que nous ne devions chercher l'utile, et l'avoir toujours en vue, même dans le plaisir, qui est utile par cela même qu'il dispose au travail notre esprit et notre corps. Quant aux admirables progrès de l'industrie, nul doute encore qu'ils n'aient une très grande et très heureuse influence sur le bien-être matériel et moral de la société. Mais ce n'est pas seulement là ce que veut et demande l'utilitaire; il ne voit rien d'utile en dehors de l'industrie proprement dite, en dehors de ce qui produit immédiatement un bénéfice pécuniaire : il ne comprend pas que les travaux

de l'esprit puissent être bons à quelque chose s'il ne se rapportent directement et promptement à quelque branche d'industrie, s'il n'en doit résulter une pièce d'étoffe ou un sac de farine. Il s'abuse lui-même sur le mot *utilité*, et se croit d'autant plus raisonnable, qu'il ne semble vraiment pas qu'on puisse rien objecter de solide contre sa grande phrase: *à quoi cela peut-il servir? à quoi bon*? Pour lui, toute idée qui ne se résout pas en une balle de coton ou un pain de sucre, n'est qu'une belle inutilité, si tant est qu'une idée quelconque puisse lui paraître belle, puisque son horizon, à lui, c'est le fond d'un magasin, son parnasse, le substantiel entassement des ballots et des caisses, son art poétique enfin, le gros livre des recettes. Il n'est pas précisément ennemi de l'instruction, il consent même que son fils apprenne une langue. Voit-il dans cette étude un puissant moyen d'idéologie, et choisira-t-il la plus riche, la plus savante? non, cette utilité là n'est pas immédiate, il ne la voit pas, il la nie. Il n'a jamais vu la *partie double* écrite en grec, il ne connaît pas de *mémoire* rédigé en latin, pas même les mémoires d'apothicaires, il ne va pas au-delà. Quelle langue donc choisit-il? Eh! la première venue, celle d'un peuple chez qui il fait le commerce, et il la choisit dans la seule vue du commerce. Il ne sait pas que cela ne serait qu'un

jeu, après des études sérieuses, et qu'il y à une chose qui domine toujours la langue, c'est la largeur et la solidité de l'intelligence et de la raison. Mais dès que le jeune homme qui approuve fort le système du papa, sait un peu jaser dans une langue étrangère et enchaîne assez bien les barbarismes, on remercie le maître, on le paie, on est quitte, bien quitte, car on lui a donné de bonnes espèces sonnantes pour quelque mots; quelques explications, dont on ne peut *ni s'habiller ni se nourrir*, ont été payées en beaux écus, il a parbleu bien du bonheur.

L'utilitaire a l'air d'aimer les sciences. Mais ne vous y trompez pas, les mathématiques, pour lui, c'est ce qu'il en faut savoir pour une *règle de société* et le calcul *des intérêts*. Il s'agit bien des hauts calculs qui *règlent* le cours des astres! Il s'agit bien du redressement de l'axe terrestre, et du mouvement du périhélie! Il s'agit bien de la substance et de l'action du soleil! Le soleil est là, il fait pousser la canne à sucre, il dore le grain de café, il arrondit la betterave, il tire du sein de la terre ces immenses et nourrissantes moissons,.... Il fait sa besogne! L'utilitaire ne dit jamais :

Quel bras peut vous suspendre innombrables étoiles,
Nuit brillante, dis moi qui t'a donné tes voiles,

Eh parbleu! qu'est-ce que cela lui fait?

S'il voit dans un livre de philosophie cette pensée : *tout verbe se fait chair* il demande *quel verbe?* et *quelle chair?* et il admire cependant la sublime découverte qui rendrait substantielle une chose aussi creuse que *le verbe.*

S'il avait vu Homère, il lui aurait dit : mon ami, que nous sert, je vous prie, votre Iliade? et à Racine : occupez-vous donc un peu de *quelque chose d'utile;* il est conséquent, les pages éloquentes ne lui ont jamais servi à rien.

Il a une bibliothèque : le catalogue en est court, à moins qu'elle ne lui soit venue par héritage. Dans tous les cas, les seuls livres qui n'y soient pas couverts de cette poussière qu'on appelle savante, je ne sais trop pourquoi, les seuls dont l'extérieur atteste qu'ils sont quelquefois ouverts, sont les *Manuels*, et les *Cuisiniers.* Il a de ces derniers, les meilleurs, et les meilleures éditions. C'est surtout le majestueux cuisinier royal qui brille avec sa reliûre de luxe... N'y cherchez cependant pas la *physiologie du goût.* C'est, il est vrai, un fin connaisseur que Brillat-Savarin; il est le Larochefoucauld de la gourmandise, le poète de la *sauce,* le La Bruyère *du rôti;* mais il y a dans son livre encore plus d'esprit que de cuisine, et à quoi cela peut-il servir?

L'utilitaire a fait ses études, non pas pour s'instruire, mais pour parvenir au baccalauréat-ès-

lettres. Il tient maintenant ce bienheureux titre, il possède *la fin*, il n'a plus besoin des *moyens*, et il en fait ce qu'on fait d'un échaffaudage quand on a construit sa maison.

Au spectacle, il cause *affaire*. Au milieu du silence général, il vous glisse à mi-voix un *cinq pour cent*. Pour ne pas perdre entièrement sa soirée, il vend et achète; déjà à la péripétie il s'était débarrassé d'un fond de café avarié, et il achète trente pièces de Bordeaux, au moment même où Oreste tue sa mère.

L'utilitaire ne voyage jamais que pour le commerce; il est, sous ce rapport, d'un degré au-dessous de celui qui voulait au moins voir des villes qui ne s'appelassent point *Paris*, et des fleuves dont le nom ne fut point *la Seine*. Quand il a fini son voyage, lui et sa malle contiennent plus d'écus, sa malle et lui en savent autant sur les mœurs et le caractère des peuples qu'ils ont visités.

Et cependant, il n'est point un sot. Il ne dépense pas un sou, sans avoir mûrement réfléchi sur l'opportunité de cette dépense, et cependant il n'est point avare. Il ne passerait pas la Seine sur un batelet, mais pour une *affaire* il irait six fois en Amérique.

Il serait allé en Egypte pour en rapporter une cargaison de riz ou de séné; mais l'expédition du

Luxor est pour lui un problême insoluble.—Mais, lui dites vous, c'est une pierre qui a vu Sésostris! —soit.—C'est une pierre précieuse, — soit; mais c'est une pierre. Aussi l'érection de l'obélisque lui a-t-elle fait dresser les cheveux.

LES FACHEUX.



N homme d'esprit, dit La Bruyère, sait disparaître l'instant qui précède celui où il serait de trop. Que nous sommes malheureux qu'il n'y ait pas plus d'hommes d'esprit, ou au moins, d'un assez bon esprit pour savoir s'effacer et disparaître avant de fatiguer et de tourmenter la classe nombreuse des honnêtes gens, exposés comme une pâture à l'avide oisiveté de tant d'égoïstes !

C'est l'égoïsme en effet, aidé de la sottise, qui cause tout le mal. Par lui l'homme s'occupe uniquement de lui-même; donc il ne pense pas assez aux autres, donc il ne s'associe point à leurs sentimens, et il les met à la torture sans s'en douter.

O Molière, tu as fait une admirable peinture des fâcheux dans une comédie en trois actes. Mais ta comédie en eût-elle dix-huit, on pourrait encore

glaner dans le champ qu'a moissonné ton génie. Oui, dans toutes les situations, dans toutes les fortunes, des fâcheux conspirent contre notre repos ; et tous les vices, indépendamment de leur valeur intrinsèque, concourent encore à notre malheur, par leur relation avec l'égoïsme, et les prétextes spécieux qu'ils donnent à une moitié de l'espèce humaine pour tourmenter l'autre.

Jetons un coup-d'œil sur ces descendants des antiques compatriotes de Plutarque et de Pindare. Il est moins rare qu'on ne le pense de trouver des sots qui ont de l'esprit. Ceux-là, comme on le sait, sont les plus ennuyeux. Ils ne vous lâchent pas ; il faut écouter leur raisonnement jusqu'au bout ; être là, le cou tendu, (j'allais dire la gorge,) comme le dave de la comédie. Le premier qui se présente, le plus important, comme fâcheux, c'est le sophiste. Voici son signalement, prenez garde à lui ! Le sophiste veut avant tout passer pour un homme d'esprit, pour un esprit original. Il croirait être ennuyeux, s'il était vrai ; son mérite, son ambition, c'est de vaincre en argumentant. Donc, il faut toujours qu'il argumente. Dût-il prouver que le soleil n'est pas rond, il fera des syllogismes. C'est un besoin, c'est une passion ; quand il est seul, il s'escrime contre lui-même, il se réfute, il se prouve à lui, sophiste, qu'il n'a pas le sens commun ; ce qui prouve qu'il a quelquefois raison.

Il prend toujours le contre-pied de ce qu'on lui dit, et digne successeur de Gorgias, il a toujours quelque argument tout prêt. Il ne lui faut pas une minute pour saisir votre pensée, la disséquer et la réfuter; s'il attendait un moment, il se croirait presque vaincu, sa réputation pourrait en souffrir, on le croirait embarrassé.... Mais s'il se trompe? qu'est-ce que cela fait; il trouvera demain quelqu'un de l'opinion qu'il vient de soutenir, et il prendra sa revanche.

Il a aussi une opinion sur laquelle il ne varie pas, au moins jusqu'à nouvel ordre. Comme il n'est pas du vulgaire, comme il est en dehors du peuple, il ne pense jamais comme les masses. Il est athée parce qu'on ne l'est pas : il a pour cela de bonnes raisons. Il sait Lucrèce par cœur, (je veux dire son système); ce n'est pas qu'il ne trouve cette physique là détestable, mais il a le secret de faire découler des vérités évidentes, d'un principe absurde; c'est même là son triomphe. Quel malheur, dit-il, que ma raison ait perdu sa docilité, depuis qu'elle est développée par des études sérieuses; je voudrais croire! Si l'on ne croyait plus, notre sophiste se ferait missionnaire.

Rien ne lui est étranger : lettres, sciences, morale, politique, son génie embrasse tout. Il a en magasin des syllogismes et des dilemmes qui

s'appliquent à toutes les discussions, à toutes les causes. Rien ne peut entamer sa logique, c'est le bouclier d'Achille, tous les traits viennent s'y émousser, mais les siens laissent toujours leur homme sur la place. Il est surtout habile à changer l'idée que présente un mot, à diviser, à subdiviser, il vous perd dans un labyrinthe, il vous enlace comme dans une toile d'araignée, vous, pauvre insecte, qui vous débattez entre les pattes d'un sorite. Il vous force d'avouer, il vous fait dire *oui* ou *non*, comme Socrate. C'est d'ailleurs le seul point de ressemblance qu'il ait avec le maître de Platon.

Parlez-lui de vertu : il sourit; dites-lui que vous n'y croyez pas, il va vous foudroyer avec Jean-Jacques Rousseau. Si vous y croyez, il vous jette à la tête de l'Helvétius et du Larochefoucauld.

Il ne comprend rien au système de Gall, mais il est pour ce système : il est fou des sangsues de Broussais; est-ce qu'il est convaincu par des cures merveilleuses? Non, cela serait raisonnable : pourquoi donc? c'est que Broussais est matérialiste.

On lui parle *Athènes*, il répond *Sparte;* on a l'air d'avoir tort, et il triomphe : mais il a la bonté de vous prendre en pitié et de reconnaître qu'il ne vous manque que des études et du bon sens; il est accommodant.

Règle générale : il ne comprend rien à ce que tout le monde comprend fort bien ; et ce que personne n'entend, il le possède à fond. Il trouve ainsi le moyen de se classer, par une fausse ressemblance, et sans prétention apparente, parmi ces grands génies si rares et ordinairement si peu compris de leurs contemporains ; ou, au moins, il s'associe à eux, en comprenant par anticipation ce qui échappe à la multitude, à l'*ignobile vulgus*.

Il aime les comparaisons : le *Cid*, dit-il, fut critiqué à son apparition. Ma pièce a été plus vivement attaquée ; donc elle vaut au moins *le Cid*, donc je vaux Corneille. Son génie croît en proportion de l'intensité des sifflets.

Le sophiste tient du chat et du renard : il a la fausse modestie et les griffes de l'un ; l'astuce, la sagacité, la légèreté et le museau de l'autre.

Évitez-le, fuyez du plus loin que vous l'apercevrez, car vous n'avez qu'à perdre à la guerre qu'il vous fera. Outre que vous ne pourrez jamais le convaincre, outre l'ennui et la fatigue qui vous attendent, vous passerez, dans son esprit, pour un sot si vous répondez, pour un stupide, si vous gardez le silence.

Il est une des nombreuses variétés de l'espèce des fâcheux, et comme je ne puis les passer toutes en revue, je veux vous faire un très court tableau des tribulations auxquelles, par la rencontre des

fâcheux, les hommes studieux et amis de la solitude sont tous les jours exposés.

Car, c'est l'un des plus terribles fléaux dont la providence ait affligé l'humanité. Le fâcheux vous assassine non avec une épée, ce serait une mort trop douce, mais avec une aiguille, et il croit, le malheureux ! vous plaire et vous chatouiller. Vous sortez de votre cabinet ou de votre atelier pour respirer un peu au grand air, rafraîchir vos poumons et reposer votre tête par le spectacle de la nature. Prenez garde, le voici qui s'avance et va vous forcer à un travail plus pénible que tous vos travaux. Il vous parle littérature, mêle, brouille toutes ses idées, vous demande ce que vous pensez du dernier drame, de la nouvelle débutante, et, avant votre réponse, la politique est en jeu. Il passe en revue les cabinets de l'Europe, vous dit ce que fera la Russie avant qu'il soit 50 ans. Que si vous lui dites : j'ai mal à la tête, j'ai besoin de me promener.... Il ne vous tient pas quitte du grand Turc, de la quadruple alliance, et de don Carlos. Vous faites un pas, il avance avec vous, comme pour vous dire son dernier mot, mais c'est tout un dictionnaire que cet homme. Aussi ne vous quitte-t-il qu'après votre promenade, et, après vous avoir reconduit jusqu'à votre porte.... Au revoir, dit-il.... le cruel, comme pour vous empêcher de guérir,

par la perspective d'une nouvelle rencontre.

On le trouve partout. A l'église, il vous aperçoit, vient se placer près de vous, et s'il a en réserve quelque mauvaise plaisanterie, c'est pendant l'élévation qu'il vous en régale. Comme vous n'en riez pas, il en rit tout seul, et tout haut, au grand scandale des personnes pieuses qui disent voilà *des rieurs* bien impertinents...... Merci! — Vous êtes grave et sérieux; il vous accoste et se promène un quart-d'heure avec vous. Il sourit en passant aux jeunes ouvrières, leur fait des signes, puis vous parle mystérieusement et en ricanant, et l'on dit : voilà *deux libertins*. C'est fort agréable.

Vous croyez avoir un moyen de lui échapper : vous allez vous placer modestement sur la dernière banquette du parterre. Là, vous serez tout au spectacle, et pendant les entr'actes à vous-même. Vite, retournez-vous, mouchez-vous et prenez une prise de tabac, afin de pouvoir être distrait sans affectation. L'œil du fâcheux a plongé sur vous, il vous a découvert dans votre coin obscur; adieu à votre soirée, adieu au plaisir que vous vous étiez promis. En un moment, il est auprès de vous : il entame aussitôt avec vous une conversation, ou plutôt un monologue. Vous ne répondez pas : rien ne le rebute. Il parle à son voisin de gauche, et il a en même temps un dia-

logue très animé avec les deux honnêtes citoyens assis devant et derrière lui. L'ouverture commence; il élève la voix : ce diable de Rossini empêche les gens de causer, dit-il, je crois en vérité qu'il le fait exprès : et il parle, il se démène, pestant fort d'être obligé d'entendre. Enfin la pièce commence, et il profite d'un moment d'intervalle : croyez-vous que l'intervention.... De grâces écoutons, cet acteur a une très belle voix. C'est vrai, répond-il, et cette musique donc! Elle est charmante. Et le voilà qui chante, qui fredonne, qui détonne, et vous n'entendez la voix juste et vibrante du chanteur, qu'à travers les sons enroués de votre malencontreux voisin. Enfin il se tait, votre cauchemar se dissipe, vous commencez à respirer; dans le fond de votre cœur, vous pardonnez au fâcheux, tant vous êtes bon; mais, au plus bel accord, il éternue, se mouche, crache sur le pan de votre habit, vous fait ses excuses, tout en vous parlant de son rhume de cerveau, et vous présente sa tabatière! Oh! pourquoi l'humanité me défend-elle de souffler sur cette poussière en la dirigeant vers ses yeux, et de me venger une bonne fois. J'ai eu cette mauvaise tentation; j'y ai résisté, et s'il ne faut jamais se vanter, cela est assez méritoire pour qu'on me pardonne de le consigner ici. Alexandre traitant Porus en roi était moins magnanime,

car enfin, Porus ne lui avait point fait de mal.

Le fâcheux est un être abstrait, qui revêt toutes les formes, qui prend tous les caractères, et rend ainsi la fuite presqu'impossible. Ainsi, après le fâcheux *bavard*, il y a le fâcheux *muet*, qui ne vous quitte pas, qui prend racine auprès de vous et vous force à faire tous les frais de la conversation : quant à lui, il s'en inquiète peu, il vous regarde, il vous écoute, cela lui suffit : vous essayez vingt sujets, vous parlez de vos travaux, de vos affaires.... du prix inestimable du temps.... Vous avez commencé un ouvrage.... Vous craignez de perdre le fil de vos idées.... Votre palette va sécher par cette chaleur... Ah ! ah ! dit-il, vraiment! et il reste là.... Puisque l'homme est un animal raisonnable, j'appellerai celui-ci *sangsue raisonnable*.

Il y a encore le fâcheux *discret*, qui vous entretient énigmatiquement pendant une heure de son secret qu'il ne vous dira pas. — Le fâcheux *chasseur*, qui tire sur vous tous les coups de fusil dont il a effrayé le gibier. — Le fâcheux *amateur*, qui vous étourdit de mots retenus dans les coulisses, à l'orchestre et dans l'atelier d'un peintre. — Le fâcheux *pédant*, qui parle des verbes défectueux, des procopes, des apocopes et des syncopes, comme de Bossuet ou de Châteaubriand; qui vous écrase de ses subdivisions et fait tomber

une à une, sur votre tête, les racines grecques, comme des douches de plomb. Mais le pédant veut une biographie à part. C'est une *espèce* trop importante et trop curieuse pour qu'on l'analyse en quelques mots. En attendant que je puisse me livrer à cette étude profonde, je dirai que l'espèce se divise en trois branches principales : le *pédant* qui jure par Aristote; *celui* qui jure contre Aristote; celui enfin qui ne sachant rien, méprise tout ce qu'il ignore, et dont la raison sublime dédaigne de s'abaisser du haut des nues jusqu'à nous, pauvres humains.

Il y a aussi le fâcheux *maladif*, qui vous fait visite pendant votre dîner, s'assied, en protestant qu'il ne peut rester, reste néanmoins et assaisonne tous vos mets du récit de ses maux, et de la peinture circonstanciée des opérations qu'il a subies. Quelquefois encore, le cruel protée se couvre de haillons et vous poursuit dans la rue. Donnez vîte, par charité d'abord, et puis, pour ne pas envoyer au diable un homme qui vous parle de Dieu; d'ailleurs, vous auriez tort. Il faut être charitable; donnez, donnez toujours, suivez le précepte de St-Augustin : ne vous inquiétez pas prématurément de ce que deviendra votre aumône. Ici du moins, le fâcheux vous aura fait faire une bonne action.

Que de fâcheux encore dont je ne parle pas. Je

les vois apparaître comme les nuées d'hirondelles qui reviennent au printemps. O peuple de fâcheux, monstre aux mille têtes, que ne suis-je Hercule!

Mais je n'ai plus rien à vous apprendre, si un fâcheux vous a suivi dans votre bibiothèque, s'il vous a poursuivi jusque dans ce sanctuaire, s'il s'est installé en baillant devant ces rayons chargés de trésors, s'il a manié sans respect ces morts et ces vivans illustres, à six francs le volume, si, pour souvenir, il vous a laissé l'impression de ses doigts sur les marges et sur les gravures.

Jamais vous n'oublierez la profonde et pénible sensation qui vous a serré le cœur, lorsqu'il a pris, pour en lire quelques lignes, les feuillets épars sur votre table, lorsqu'il a fermé un volume ouvert, ôté, en se jouant, les petites bandes de papier qui vous indiquaient des citations, perdu une note, fait un pâté d'encre sur un pamphlet de Courier. Dans votre indignation, qu'il a fallu cacher, vous l'avez comparé à un conquérant qui ne laisse après lui que la dévastation. Enfin, délivré du cruel vainqueur, tout en réparant le désordre, en retrouvant une à une vos citations, vos notes, fruits de l'étude et de l'inspiration, en replaçant les volumes que vous serriez dans vos mains en véritable ami, de ce cahos, vous avez recréé votre petit monde, et vous vous êtes écrié : mon Dieu, délivrez-nous des fâcheux.

DU

GOUVERNEMENT DES PROVINCES

ET DE L'ORGANISATION

DES MUNICIPALITÉS ROMAINES 1,

PAR **ALC. WILBERT.**



VANT l'arrivée des Romains, les diverses populations galliques étaient fractionnées en deux classes :

La première était celle des druides;

---

1. Liste alphabétique des cités des Gaules sous la domination Romaine :

Acqs.	Arles.	Beauvais.	Cavaillon.
Agen.	Arras.	Besançon.	Châlons-sur-Marne.
Aire.	Auch.	Beziers.	Châlons-sur-Saône.
Aix.	Autun.	Bordeaux.	Chartres.
Albi.	Auxerre.	Boulogne.	Clermont.
Amiens.	Avignon.	Bourges.	Comminges.
Angers.	Avranches.	Cahors.	Coutances.
Angoulême.	Bayeux.	*Cambrai.*	Die.
Antibes.	Bayonne.	Carpentras.	Digne.
Apt.	Bazas.	Castellane.	Embrun.

Les chevaliers composaient la seconde.

Quant au menu peuple (*plebs*), César dit qu'il n'avait aucune autorité; [1] une grande partie, ajoute-t-il, pour échapper aux violences qui les menaçaient, se mettaient au service des nobles ou des chevaliers [2].

Les druides étaient chargés du dépôt des doctrines religieuses et de l'instruction de la jeunesse. Ils connaissaient, en outre, de presque toutes les contestations publiques et privées [3].

Les chevaliers seuls allaient à la guerre. Le

Evreux.	Meaux.	Rodez.	Toulouse.
Fréjus.	Metz.	Riez.	Tournai.
Gap.	Nantes.	Rouen.	Tours.
Glandèves.	Narbonne.	Saintes.	Trois-Châteaux.
Grenoble.	Nîmes.	St.-Quentin.	Troyes.
Langres.	Oléron.	Séez.	Uzès.
Lescar.	Orange.	Senez.	Vaison.
Lectoure.	Orléans.	Senlis.	Valence.
Limoges.	Paris.	Sens.	Vannes.
Lisieux.	Périgueux.	Sisteron.	Vence.
Lodève.	Poitiers.	Soissons.	Verdun.
Lyon.	Puy (le)	Strasbourg.	Vienne.
Macon.	Quimper.	Tarbes.	Viviers.
Mans (le).	Reims.	Thérouane.	
Marseille.	Rennes.	Toul.	

(*Extrait de l'Histoire du droit municipal de* M. Raynouard.)

1. *Per se nihil audet et nullo adhibetur consilio.* (*De bello gall.* lib. 6, § 13.)

2. *Sese in servitutem dicant nobilibus.* Ibid.

3. Ibid.

nombre de leurs serviteurs ou cliens (*ambacti*), annonçait ordinairement leur puissance [1].

Maîtres de leur habitation (*mansus*) les esclaves des Galls n'étaient, en général, assujettis qu'à une redevance qu'ils payaient en denrées ou en bestiaux.

Suivant Ammien Marcellin [2] les Galls étaient presque tous blancs et de haute taille. Ils avaient les cheveux blonds et le regard farouche [3]. Ils aimaient les querelles et se montraient merveilleusement vains. (*Avidi jurgiorum, sublatius insolescentes.*)

Les femmes des Galls avaient encore plus de vigueur que leur mari (*multo fortiore*), et l'on ne pensait pas à leur résister lorsque les yeux hagards (*glauca*) elles enflaient leurs voix, grinçaient les dents et, raidissant leurs bras aussi blancs que la neige, s'apprêtaient à donner, du poing et du pied, des coups aussi vigoureux que s'ils étaient partis d'une catapulte [4].

---

1. (*De bello gall.* lib. 6, § 15.)

2. Lib. 15, cap. 12.

3. Ibid.—César, (*De bello gall.*, lib 5, § 14) dit, en parlant des Bretons, qu'ils se teignaient le corps avec du pastel, ce qui leur donnait une teinte azurée et rendait leur aspect horrible dans les combats.

4. *Maximè cum illâ inflatâ cervice, suffrendens, ponderans que niveas ulnas et vastas*, admissis calcibus, emittere cæperit pugnos, *ut catapultas* tortilibus nervis *expulsas*. (*Amm. Marcell.* Ibid.)

Comme les Germains, les Galls avaient des assemblées périodiques (*concilium*), où ils s'occupaient des intérêts généraux [1]. Là seulement ces intérêts pouvaient être discutés [2].

Comme les Germains encore, les Galls changeaient de terre tous les ans [3]. Ces terres leur étaient assignées par leurs magistrats et leurs chefs (*magistratus ac principes* [4]).

D'une part, ils craignaient que la longue habitude des travaux champêtres ne leur fit négliger celle des armes [5].

D'autre part, sans doute, et comme les Germains, cette incertitude de la possession n'avait rien qui dut les effrayer : ils ne voulaient pas demander à de pénibles labeurs ce qu'ils étaient toujours sûrs d'obtenir de leur courage [6].

Lorsqu'Agricola pénétra dans l'île des Bretons, il y trouva de pareilles habitudes.

Pour faire passer à une situation stable des peuples ainsi accoutumés à une vie errante et

---

1. Cæsar, *de bello gall.*, lib. 6, § 20, et sequent. Tacit, *de moribus german.* § 11 et 12.
2. On lit dans les Commentaires de César, lib. 6, § 20 : *de republicâ* NISI PER CONCILIUM *loqui non conceditur*.
3. Cæsar, ibid., § 22.
4. Cæsar, ibid.
5. Tacit, *de morib. germ.*, § 26, et Cæsar, ibid.
6. Tacit, ibid.

agitée, on a peine à comprendre, comme on le voit dans Tacite, qu'il suffit à Agricola d'y intéresser leur amour-propre; (*honoris æmulatio pro necessitate erat*) qu'en louant l'activité des uns, qu'en reprochant leur inaction aux autres, il en vint à leur donner à tous le même but, qu'il leur fit ainsi élever des temples, construire des places publiques, et bâtir des habitations, (*ut templa, fora, domus extruerent*) et qu'en se chargeant de l'éducation de leurs enfans, il les amena tout naturellement à substituer à leur langue la langue que parlaient les Romains.

Si l'on peut se refuser à croire qu'un pareil résultat ait été immédiat, il n'est pas permis de douter, cependant, qu'on l'ait enfin obtenu :

Probus, proclamé empereur en 276, écrivait au sénat, après avoir rétabli la tranquillité dans les Gaules et la paix sur la frontière : « les barbares labourent maintenant pour vous, sèment pour vous, et se battent pour vous. (*Omnes jam barbari* VOBIS *arant* VOBIS *serviunt et contrà interiores nationes* VOBIS *militant.*) »

Auguste fut le premier qui divisa les provinces de l'empire entre le sénat et lui, et le sénat, qui lui dut les provinces de l'intérieur, le laissa maître des provinces frontières :

Ainsi les Gaules passèrent sous sa domination.

Les provinces sénatoriales avaient pour gou-

verneur des *proconsuls*, celles de l'empereur étaient gouvernés par des *préteurs*.

Les unes et les autres se tiraient au sort chaque année [1].

Le commandement des troupes appartenait exclusivement aux préteurs [2].

Magistrats civils, les proconsuls marchaient précédés de six faisceaux et des insignes consulaires [3].

Ce ne fut que lorsque le siége de l'empire fut transféré à Constantinople, que l'on envoya dans les provinces un grand nombre de subdélégués [4].

Avant le départ des gouverneurs des provinces on présentait au peuple, assemblé en curie, une *loi* qui prenait le nom de *Curiate*, et par laquelle on réglait leurs appointemens et leurs droits.

On peut voir par un passage des lettres de Cicéron à Atticus (liv. 5, lett. 21), combien, déjà sous Auguste, les provinces avaient à souffrir des exactions de leurs gouverneurs : ce qui valut

---

1. Cicero ad Atticum, lib. 1, epist. 13 et 19.

2. Pancirole, dans son Commentaire sur la notice de l'empire d'Orient, dit que les proconsuls n'avaient aucune autorité sur les armées, qu'ils ne portaient ni armes ni chlamydes (*sed nullum in milites jus habentes, nec ensem nec clamydem gestabant.*)

3. Pancirolus, ibid.

4. « *Demum* imperio Constantinopolini translato, *posteriores principes* aliud magistratuum genus, *ut vicarios* et *comites creaverant.* — *Pancirol*, ibid.

à Cicéron l'accueil si remarquable que lui firent les habitans de son gouvernement d'Asie (*mirifica espectatio nostrarum diocesium*), c'est, dit-il, le repos où il les avait laissés depuis six mois (*quæ sex mensibus imperii mei, nullas meas acceperat litteras*), ses prédécesseurs avaient tiré des riches cités de fortes sommes *pour les exempter de logemens militaires.* (*Civitates locupletes* NE IN HIBERNA MITITES RECIPERENT, *magnas pecunias dabant*) [1].

Pour connaître l'organisation des Gaules avant l'invasion des Franks, des Burgundes et des Goths, il faut remonter à la notice de l'empire [2].

La Gaule était alors divisée en 17 provinces. — A la tête de son gouvernement étaient placés :

1° Le préfet du prétoire (*præfectus prætorio galliarum.*)

2° Le maître de la cavalerie (*magister equitum*

---

1. Tacite, ANNAL. lib. XIV, s'exprime ainsi sur la conduite des vétérans, que les Bretons avaient pris en haine (an. de J. C. 61.) et contre lesquels ils s'étaient soulevés : « nouvellement établis dans la » colonie, ils chassaient les habitans de leurs maisons et les dépouil- » laient de leurs terres, en leur donnant les noms de captifs et d'es- » claves. » (*In coloniam recens deducti, pellebant domibus, exturbabant agris, captivos, servos appellando.*)

2. Cette notice, qui date de la fin du 4e siècle de l'ère chrétienne, est connue sous ce titre : *Notitia* DIGNITATUM *imperii, tam* CIVILIUM *quam* MILITARIUM, *per gallias antequam eas franci, burgundiones et gothi occuparent.*

per gallias), qui commandait également l'infanterie [1].

3° Le vicaire des 17 provinces (*vicarius decem septem provinciarum*), puis arrivaient en sous ordre :

Un comte militaire (*comes rei militaris*), résidant à Strasbourg ;

Cinq généraux qui commandaient :

La séquanaise,

Le rivage Armoricain et *Nervien*,

La seconde Belgique,

La première Germanie,

Le pays de Mayence.

Six préfets consulaires (*consulares*), qui habitaient la Viennoise,

La première Lyonnaise,

La première et la deuxième Germanies,

La première et la deuxième Belgiques.

Onze présidens (*præsides*), qui avaient le siége de leur autorité dans

Les Alpes maritimes ou la première Narbonnaise,

Les Alpes grecques ou la seconde Narbonnaise,

---

1. *Magister equitum in galliis, pluribus* peditum *equitum que... Gallias sibi commissas tuebatur* (PANCIROL. Commentar. de magistro peditum in præsenti occidentis.)

La Séquanaise,
La première et la seconde aquitaines,
La Novempopulanie,
La première et la seconde Narbonnaises,
La seconde et la troisième Lyonnaises,
La Sénonienne.

On avait placé des préposés du trésor (*præpositi thesaurorum*), à Lyon, à Arles, à Nîmes et à Trèves. — Ces mêmes villes, à l'exception de Nîmes, avaient des préposés de la monnaie (*procuratores monetæ.*)

A Arles, Lyon, Reims, Tournay, Trèves et Autun, on trouvait des manufactures de laine placées sous la surveillance de préposés spéciaux (*procuratores gynæciorum.*)

Enfin il y avait à Toulon et à Narbonne des préposés des teintureries (*procuratores baphiorum.*)

La notice de l'empire fait mention de huit fabriques d'armes (*fabricæ in galliis* 8).

A Strasbourg, on faisait des armes de toute espèce;

A Macon, des flèches (*sagittaria*);

A Autun, des cuirasses (*loricaria*);

A Soissons, des boucliers, des balistes et des cuirasses (*scutaria, balistaria et clibanaria*);

A Reims, des épées (*spataria*);

A Trèves, des boucliers et des balistes (*scutaria et balistaria*);

A Amiens, des épées et des boucliers (*spataria et scutaria*).

La surveillance des fabriques d'armes était confiée au maître des offices (*magistro officiorum*). — Il devait compter les armes que l'on fabriquait chaque jour, les dépenses que cette fabrication entraînait, la quantité de fer qui s'y trouvait employée etc. [1].

Les arts et métiers (*collegia opificum* vel *corpora artificum*), formaient la troisième classe des citoyens.

Les deux autres classes se composaient des familles sénatoriales et des curiales.

Pancirole (*de corporibus artificum*) donne la liste des corps de métiers, c'étaient:

1° Les architectes, qui devaient être lettrés, habiles dessinateurs, géomètres, opticiens, arithméticiens, philosophes, musiciens, initiés à la connaissance de l'histoire et des lois, enfin astronomes [2];

---

1. « *Quot hastæ, scuta, cassides* et id genus alia, *singulis* » *diebus* ad usum militum *fabricarentur* .. *Quot armariis infer-* » *rentur, impensas in eas factas et ferri fabricis illati quantita-* » *tem.* » Panciroi. Commentaire sur la notice d'Orient, *de officio magistri officiorum*, cap. 71. — Le même auteur, dans son Commentaire sur la notice de l'empire d'Occident, dit., chap. 30 : « *magistri officiorum Occidentis* officium est idem *quod alterius in Occidente* »

2. *Architectum, litteratum* esse oportere, *peritum graphidos*,

2° Les médecins;
3° Les peintres, qui avaient des ateliers publics;
4° Les statuaires (*statuarii*);
5° Les artistes qui travaillaient le marbre, sans être pour cela statuaires (*marmorarii*);
6° Les layetiers (*lecticarii seu arcarii*);
7° Les serruriers (*clavicarii*);
8° Les tailleurs de pierres (*quadratarii*);
9° Les maçons (*structores*);
10° Les sculpteurs en bois (*scultores ligni*);
11° Les ouvriers qui travaillaient la mosaïque (*musarii*);
12° Les doreurs (*deauratores*);
13° Les regratteurs de murs (*albini*);
14° Les argentiers (*argentarii*);
15° Les brodeurs (*barbaricarii*);
16° Les tourneurs (*diatralarii*);
17° Les fondeurs de bronze (*erarii fusores*);
18° Les ciseleurs (*signarii*);
19° Les forgerons (*fabri*);
20° Les faiseurs de braies (*bracarii*);
21° Les niveleurs des eaux (*aquæ libratores* [1]);

---

eruditum geometriæ, optices, arithmeticæ, philosophiæ et musicæ, historias plures et responsa jurisconsultorum nosse, et astrologiam, cœli que rationes cognitas habere.

1. *Qui derivandæ aquæ et dividendæ rationem tenent.*

22° Les potiers (*figuli*);

23° Les orfèvres (*aurifices*);

24° Les verriers (*vitriarii*);

25° Ceux qui faisaient des travaux en plumes (*plumarii*);

26° Les miroitiers (*specularii*);

27° Les ouvriers qui travaillaient l'ivoire (*eborarii*);

28° Les pelletiers (*pelliones*);

29° Les foulons (*fullones*);

30° Les charrons (*carpentarii*);

31° Les sculpteurs (*scultores*);

32° Les ouvriers en stuc (*dealbatores*);

33° Les batteurs de monnaie (*cusores*);

34° Les charpentiers (*tignarii*).

On ne voit nulle part que, dans leurs réunions, les membres des arts et métiers se soient occupés d'autre chose que de leur police.

Quant aux curiales, ils étaient tout à la fois chargés des intérêts de l'état, et de ceux de leur ville : [1]

---

1. « Du onzième au treizième siècle, l'histoire nous indique plusieurs » villes en possession du droit municipal, sans qu'aucun titre révèle » l'époque où ce droit à commencé pour elles.

» Si nul titre ne prouve, si nulle tradition, nulle induction ne per- » mettent de présumer que, durant les 10e, 11e, 12e et 13e siècles, la » liberté municipale leur ait été concédée, n'est-il pas juste de conclure » de l'absence des titres et du silence des historiens, que ces cités ou

On lit dans une loi de l'empereur Majorien, sous la date de 458 :

« *Curiales servos esse reipublicæ ac viscera civi-*
» *tatum nemo ignorat.* »

Personne n'ignore que les curiales sont les appuis de l'état et les entrailles des cités.

Au corps entier des curiales on donnait le nom d'*ordre* ou de *curie* (*ordo* aut *curia.*)

La liste sur laquelle les curiales étaient inscrits s'appelait *album ordinis*, *album curiæ.* — Cette liste était dressée par la curie elle-même.

Dans l'ordre des inscriptions l'on avait égard aux dignités, ainsi les *duumvirs* arrivaient en première ligne et, parmi les *duumvirs*, on donnait la première place au plus ancien [1].

Dans le sein de la curie et lorsqu'il s'agissait de

» villes jouissaient encore du droit primitif dont nous connaissons
» l'époque et l'origine, en un mot, du bienfait des institutions ro-
» maines. » (*Hist. du droit municipal, liv.* 4.)

Cette opinion de M. Raynouard fera sentir de quelle utilité il peut être d'avoir aujourd'hui des notions exactes sur l'organisation des municipalités romaines.

1. *Decuriones in albo ita scriptos* esse oportet, *ut* lege municipali præcipitur, sed si lex cessat, tunc *dignitates* erant *spectandæ ut scribantur eo ordine quo quisque eorum* MAXIMO HONORE in municipio functus est, *puta qui* DUUMVIRATUM *gesserent*, si hic honor præcellat, et *inter duumvirales antiquissimus.*

Deinde qui secundo *post duumviratum* honore in republicà functi sunt, *post eos* qui tertio, etc. (DIG. lib. 50, tit. 3, l. 1.)

recueillir les opinions, on suivait l'ordre des inscriptions sur la liste [1].

Pour être admis au nombre des curiales il fallait posséder vingt-cinq arpens de terre. Le code théodosien [2] demandait, en outre, que ces propriétaires fussent âgés de dix-huit ans et le code justinien ne les admit qu'après leur vingt-cinquième année [3].

La révision de la liste des curiales était faite, chaque année, aux calendes de mars [4].

Alors la curie était solennellement convoquée par les *duumvirs* [5].

Pour qu'il fut procédé à l'élection des curiales, il suffisait qu'on eut réuni les deux tiers de la curie [6].

Les fonctions municipales étaient des charges

---

1. *In sententiis* quoque *dicendis idem ordo* spectandus est. (*Ibid.*)

2. *Lib.* 12, *tit.* 1, l. 7, et 19.

3. Dig., *lib.* 50, *tit.* 2, l. 11.

4. *Kalendis martiis novi decuriones nominari consueverant* (Pancirol, de magist. mun. cap. 3.)

5. Ibid.

6. *Nominationum forma vacillare non debet*, si omnes *qui albo curiæ detinentur* adesse non possunt : *ne paucorum absentiâ*, sine necessariâ, sine fortuitâ *debilitet* quod à majore ordinis salubriter fuerit constitutum. Cum *duæ partes ordinis* in urbe positæ, *totius curiæ instar* exhibeant (Cod., *lib.* 10, *tit.* 31, l. 45.)

communes [1] : le père mort, son fils lui succédait [2].

Pour être élu *duumvir* il fallait faire partie de la curie [3].

Les *duumvirs* étaient élus pour un an.

Leur élection devait avoir lieu trois mois avant leur entrée en fonctions.

On avait voulu, par cette disposition, donner le moyen de pourvoir au remplacement de ceux qui auraient de légitimes excuses à présenter.

Les magistrats marchaient précédés de deux licteurs [4].

Ils étaient revêtus d'une robe blanche bordée de pourpre [5].

On voit dans le digeste, livre 50, titre 4, loi 2, qu'ils devaient assurer les approvisionnens,

Pourvoir à l'entretien des aquéducs et des bains,

Surveiller les luttes du cirque et les spectacles,

Régler les distributions de blé,

Et ne pas laisser dégrader les voies publiques.

---

1. Nullus *quâlibet prærogativâ* fultus, *a debitis muneribus* habeatur immunis (Cod., *lib.* 10, *tit.* 31, l. 28.)

2. *In successione curialium* decernimus ut etiam *si patres decesserint* teneatur agnatio. (Cod., *lib.* 10, *tit.* 31, l. 48.)

3. *Is qui non sit decurio*, Duumvirato, vel aliis honoribus *fungi non potest.* (Digest., *lib.* 50, *tit.* 2, cap. 7, l. 2.)

4. Panciról, de mag. mun, cap. 8.

5. *Ibid.*

Que ces magistrats étaient chargés de régulariser les affranchissemens et de surveiller la nomination des tuteurs ;

Pancirole (*de mag. mun.* cap. 8.) rapporte diverses dispositions du code et du digeste, desquelles il résulte :

Qu'ils avaient le pouvoir de faire incarcérer les coupables et d'ordonner l'élargissement de ceux dont ils avaient reconnu l'innocence.

Après les *duumvirs* arrivait immédiatement le défenseur de la cité [1].

Ce magistrat, choisi parmi les citoyens les plus honorables [2], devait, à son entrée en fonctions, prêter le serment de se conformer en tout à la loi [3].

Sa magistrature durait deux années [4].

Il jugeait les délits et avait le droit de les réprimer. — Lorsqu'il s'agissait de quelque crime, il devait requérir l'emprisonnement du coupable, et il lui était recommandé d'en référer aussitôt au président de la province [5].

C'est devant le défenseur de la cité que l'on faisait le dépôt des donations et des testamens qui

---

1. « *Primus* post duumviros *in urbe erat defensor civitatis* (*Pancir.* de mag. mun., cap. 9.)

2. Ibid. — 3. Ibid. — 4. Ibid.

5. « *Et eum* accusatoris nomine *plectendum* AD PRÆSIDEM PROVINCIÆ *mittere*. (Ibid.)

devaient être inscrits sur les registres municipaux [1].

Son premier devoir était de calmer les agitations et d'exprimer les besoins de ses concitoyens .

Sa conduite, enfin, devait être la continuelle justification du titre qu'il avait accepté [3].

Les charges municipales étaient *réelles* ou *personnelles* [4].

Dans les *charges réelles* on faisait entrer les transports par terre et par eau [5].

Les *charges personnelles* avaient pour objet la conservation de la cité (*defensio civitatis*), c'étaient entr'autres :

---

1. « *Rogo te,* venerabilis vir ille *defensor, ut mihi codices publi-» cos patere jubeatis*.... Ecce ipsam donationem, jubete eam recitari. » Venerabilis vir ille *defensor* et *ordo curiæ* dixerunt : *codices pu-» blici te patefaciant.* » (Je vous prie, vénérable défenseur, d'ordonner que les registres publics me soient ouverts.... pour y consigner la donation que je veux faire. — Le défenseur et les curiales répondent : *qu'il en soit ainsi.* — Telle était la formule du dépôt des donations et testamens. — *formulæ sirmondicæ*, cap. 2 et 3. — *Baluz. cap. regum franc.* t. II, pag. 470 et 471.)

2. *Sedandi civium tumultus et defendendæ plebis* illi cura incumbebat (Panciroi. *Loco citato.*)

3. *Id tantum*, quod esse dicuntur, *esse non desinant* (Cod. lib. 1, tit. 55, l. 5.)

4. *Munerum civilium quædam* sunt patrimonii, *alia* personarum (*Dig.*, lib. 50, tit. 4.)

5. Munera *rei vehicularis*, item *navicularis* (Ibid. l. 1.)

Les approvisionnemens,

L'entretien des propriétés foncières, celui des aqueducs, des voies publiques, des cirques, des bains; etc. [1].

Les revenus des villes se composaient des octrois et des contributions foncières. On en avait confié le recouvrement aux curiales, le Code Théodosien (liv. 12, tit. 1, l. 54) les en rendait personnellement responsables.

Après avoir assuré le recouvrement des revenus, les curiales devaient en surveiller l'emploi.

Ces revenus servaient :

1° A entretenir les propriétés,

2° A payer les médecins publics, les grammairiens et les rhéteurs chargés de l'instruction de la jeunesse [2].

La quittance qu'on donnait à ceux qui avaient intégralement payé leur quote-part était appelée sùreté (*securitas*).

Lorsque les contributions excédaient les ressources des habitans, les défenseurs des cités réclamaient auprès de l'empereur qui, parfois, faisait remise d'une partie.

Cette remise prenait le nom d'indulgence (*indulgentia*).

---

1. *Dig.* l. 1.
2. (*Dig.*, lib. 50, tit. 9, l. 1 et 4.)

Quelquefois aussi, sur de pareilles réclamations, l'empereur consentait à ce qu'une seule quote-part fut répartie sur plusieurs têtes :

On lit dans le Code, liv. 2, tit. 47, loi 10,

« *Cum antea per* SINGULOS VIROS, *per* BINAS
» *verò* MULIERES *capitis norma sit censa; nunc*
» binis ac ternis viris, mulieribus autem qua-
» ternis, *unius pendendi capitis* attributum est. »

Jusqu'ici chaque homme a payé une quote-part entière de la capitation et la même quote-part a été supportée par deux femmes, aujourd'hui l'on peut associer, pour une semblable part, deux et trois hommes et jusqu'à quatre femmes.

Ces tempéramens n'étaient malheureusement que de rares exceptions; dans les circonstances les plus ordinaires, l'impuissance où l'on mettait les populations de s'acquitter, devenait contre les curiales le prétexte de vexations continuellement renaissantes.

Salvien, dans son traité *de Gubernatione dei*, *lib*. 5, *cap* 7, parle ainsi des abus auxquels avait donné lieu la perception des impôts : [1]

---

1. « Il faut lire, dans Salvien, les horribles exactions que l'on
» faisait sur les peuples. Les citoyens, poursuivis par les traitants,
» n'avaient d'autre ressource que de se réfugier chez les barbares, ou
» de donner leur liberté au premier qui la voulait prendre. »

(MONTESQUIEU, *grandeur* et *décadence des Romains*, cap. 18.)

« L'ennemi n'est pas aussi redoutable aux » populations que l'exacteur des revenus du » prince (*leniores* his *hostes quam exactores sunt*) » et pour le prouver il ajoute : « les populations se » réfugient chez les ennemis pour se soustraire » aux persécutions des exacteurs (*et res ipsa hoc* » *indicat*, *ad hostes fugiunt*, *ut vim exactorum* » *evadant*.) »

Quant à l'assiette des impôts, voici ce qu'en dit le même auteur :

« Quoique dur et inhumain, le tribut aurait » quelque chose de moins lourd et de moins » acerbe, si tous le payaient également.... Mais » les pauvres paient pour les riches et les plus » faibles portent les charges des plus forts. » (*Pauperculos homines tributa divitum premunt*, *et infirmiores ferunt sarcinas fortiorum*.)

C'est ainsi qu'on exécutait la disposition du Code Théodosien [1] qui voulait que lorsque des levées extraordinaires seraient décrétées par l'empereur, les gouverneurs des provinces inscrivissent d'abord sur les rôles les plus riches habitans de chaque cité.

Indépendamment de la responsabilité qu'elle imposait aux curiales à propos du recouvrement

---

1. Cod. Theod., lib. 11., tit. 16.

des tributs, la loi romaine leur faisait encore une nécessité de déployer dans leur magistrature une grande munificence. Ainsi, lorsqu'il s'agissait de pensions à leur accorder, on examinait si leur indigence avait pour cause les dépenses qu'ils avaient faites pendant la durée de leurs fonctions [1].

Les curiales ne pouvaient quitter la cité, et il leur était défendu de vendre leurs biens [2]. Ces biens étaient considérés comme une garantie : ils passaient à la curie quand le curiale refusait de remplir ses fonctions; [3] et quand, nommé *duumvir*, il cherchait, par la fuite, à se soustraire à cette magistrature, ils devenaient la propriété du curiale qui le remplaçait [4].

La curie héritait des biens du curiale décédé intestat et sans parens habiles à lui succéder [5].

Le gendre d'un curiale qui héritait de ses biens, héritait également de ses charges [6].

La loi romaine avait limité à un très petit

---

1. « *Decurionibus*, facultatibus lapsis, *alimenta decerni* permis- » sum est, *maximè si* ob munificentiam in patriam *patrimonium* » *exhauserint* (*Dig.*, lib. 50, tit. 2, l. 8). »
2. Cod. Theod., lib. 12.
3. Cod. Theod., lib. 12.
4. Cod., lib. 10, tit. 31, cap. 18.
5. Cod. Theod, lib. 5, tit. 2.
6. Ibid. Lib. 12, tit. 1, l. 124.

nombre de cas la dispense de remplir les fonctions municipales,

Étaient libérés de la curie :

Le père de famille qui avait treize enfans; [1]

Le palatin attaché à la cour impériale; [2]

Celui qui avait rempli pendant trente ans la dignité de palatin, ou qui avait servi cinq ans dans l'armée; [3]

Le citoyen âgé de cinquante-cinq ans [4].

Lorsqu'un curiale était élevé à la dignité de *sénateur*, et l'on ne pouvait entrer au sénat qu'après avoir rempli les fonctions municipales [5], il devait présenter quelqu'un qui le remplaçât dans la curie, et il fallait qu'il le cautionnât [6].

Les évêques, les prêtres et les diacres devaient également trouver un remplaçant ou abandonner leurs biens à la curie [7].

---

1. « Qui *pater* sit *tredecim liberorum* non modo *ad curiam non* » *vocetur* verum etiam *si sit decurio honoratissimâ quiete done-* » *tur* » (Cod. Theod., tit. 1, lib. 12, l. 55. — Cod., lib. 10, tit. 31, cap. 24.)

2. « *Nullus exceptis palatinis* (id est qui, in palatio principis, « officio aliquo fungerentur) quâ libet prærogativâ fultus *a debitis* » *muneribus habeatur immunis.* (Ibid. l. 67.) »

3. Ibid., l. 88.

4. « *Majores annis quinquagenta quinque* ad decurionatus » honorem *inviti vocari* constitutionibus *prohibentur* (*Dig.*, lib. 50 » tit. 2, cap. 2, l. 8). »

5. Cod. Theod., lib. 12, l. 57.

6. *Ibid.*, l. 130. — 7. *Ibid.*

Dans une loi qui porte la date de l'an 458, l'empereur Majorien lui-même déplore ainsi la situation des curiales :

« Personne n'ignore que les curiales sont les » appuis de l'état et les entrailles des cités (*cu-* » *riales servos esse reipublicæ ac viscera civitatum* » *nemo ignorat*), et cependant les citoyens dont » la compagnie s'appelle *sénat inférieur* (*minor* » *senatus*) ont été tellement vexés par les injus- » tices de nos officiers et l'avidité de ceux qui » poursuivaient le recouvrement des deniers » publics (*exactorum venalitas*), que plusieurs » d'entr'eux, renonçant au rang qu'ils tenaient de » leur naissance, ont abandonné leur patrie pour » vivre sous une autre législation, ou n'ont cher- » ché de salut que dans l'obscurité de leur re- » traite. (*Ut multi patriæ desertores*, et natalitium » splendore neglecto, *occultas latebras elegerint* » *et habitationem juris alieni.*) »

Ce fut pour réformer ces abus, à l'origine desquels il serait fort difficile de remonter, que l'on institua les *recteurs des provinces.*

On lit dans un édit de Constantin, publié sous ce titre :

De officio rectoris provinciæ
Adversus officialium concussiones
Litigatores depredantium
Severum CONSTANTINI MAGNI *edictum.*

« Que les mains rapaces de nos officiers se » ferment, qu'elles se ferment, dis-je, car si, » prévenus, ils ne mettent pas un terme à leurs » exactions, le glaive saura les atteindre. »

Cessent jam nunc rapaces officialium manus, cessent inquam : *nam* si, moniti, *non cessaverint, gladiis præcidentur.*

Le même édit règle les devoirs des différens magistrats :

« Que l'accès du juge, dit-il, n'ait pas lieu à prix d'argent (*non sit venale judicis velum*), que ses oreilles soient ouvertes aux pauvres comme aux riches (*aures judicantis* pauperrimis ac divitibus *reserentur*).

Toutes les affaires devaient être jugées en public et non dans le cabinet du juge (*non in secessu domûs*).

Le recteur devait parcourir la province et s'informer partout si les receveurs des deniers publics n'avaient pas mis, dans l'exercice de leurs fonctions, de la cupidité ou de l'insolence.

(*Et* ultrò *rimentur* a singulis *quid unusquisque compulsor insolenter* egisset *aut cupidè*).

Les coupables étaient punis de mort (*is* enim *de quo* aliqua ad nos querela pervenerit, *ad ultimam pœnam rapiatur*).

Les receveurs des deniers publics (*intercessores* a rectoribus provinciarum dati *ad exigenda debita*)

ne pouvaient, sous peine de mort, saisir les esclaves attachés à l'agriculture, (*servi aratores*,) ni les bœufs instrumens de labourage (*boves aratorii*).

Comme on peut le voir par ces différens passages, les attributions des *recteurs des provinces* étaient semblables à celles que Charlemagne donna plus tard à ses *missi dominici* [1].

Ce qui contribua le plus puissamment à la décadence de l'empire romain ce fut, après les

---

1. Les *missi dominici* étaient les envoyés du roi. (*Cap*. de l'an 810, Bal., t. I, p. 475).

Ils avaient des règles de conduite qu'ils devaient suivre. Lorsqu'ils éprouvaient quelque difficulté, ils en informaient le prince de qui émanait leur autorité. (*Ibid.*)

Leur mission était de réformer les abus. (Cap. de l'an 823., art. 26). Elle ne commençait que lorsque les magistrats établis étaient empêchés (*Ibid.*), ou lorsqu'ils se rendaient coupables de négligence ou d'incurie. (*Ibid.*)

On voit dans un capitulaire de l'an 854, rapporté par Baluze, t. II, p. 69, que leurs enquêtes s'étendaient à tous les actes de l'administration générale.

Ils devaient s'assurer que les volontés du roi avaient été suivies et les dispositions des capitulaires observées (*Cap*. des ann. 812 et 823).

L'arrondissement qui était assigné aux *missi dominici* prenait le nom de *missaticum*.

Ces officiers devaient particulièrement tenir leurs audiences à quatre époques de l'année : en hiver au mois de janvier, au printemps dans le mois d'avril, en été au mois de juillet, en automne au mois d'octobre. (*Cap*. de l'an 812, art. 8; *Bal.*, t. I, p. 498).

invasions des barbares, la mauvaise organisation du régime municipal.

Avant Constantin, les provinces de l'empire étaient de toutes parts défendues par des villes fortifiées et des retranchemens, cet empereur, dit Zosime, fut le premier qui vint troubler, par l'encombrement de ses armées, les villes jusques-là calmes et tranquilles (*tranquillas et quietas urbes* militum peste *gravavit*), et ces armées elles-mêmes, qui n'avaient plus l'ennemi en présence, ne tardèrent pas à s'amollir dans l'enivrement des spectacles (*milites ipsos theatris ac voluptatibus addictos emollivit*).

Quant aux vices du régime municipal, on a vu, par les considérations qui précèdent, quelles étaient leur nature et leur gravité.

TABLE

DES ARTICLES

Contenus dans ce 15e volume des Mémoires de la Société d'Émulation.

PREMIÈRE PARTIE.

Pages.

1° Discours de M. *Béthune-Hourriez*, président de la Société, à la séance publique du 9 septembre 1835. 5

2° Rapport sur les travaux littéraires de la Société, par M. *C. A. N. Maignien*, secrétaire de la section des lettres 17

3° Programme des sujets qui obtiendront divers prix d'agriculture. 23

4° Rapport sur le concours de Poésie, par M. *Lequenne-Cousin*, secrétaire de la commission. 25

5° Extrait des procès-verbaux de la Société (concours de Poésie). 33

6° Analyse d'un air impropre à la combustion et dans lequel on peut encore respirer, par M. *A. J. Tordeux*, pharmacien. 35

7° *L'Almé à Bonaparte*. 39

8° C'est là qu'est le bonheur. 45

Pages.

9° Rapport sur l'ouvrage de M. Poizot, intitulé *Théorie de l'Elimination*, par M. *Desfeux* . . 49

10° Rapport, par M. *J. J. Gourdin*. 57

11° Notice nécrologique sur M. Pascal-Lacroix, par M. *Fidèle Delcroix*. 63

12° Notice historique sur le T, employé à la construction des hautes cheminées d'usine, par M. *A. J. Tordeux*, pharmacien 69

13° Observations Météorologiques, par M. *A. J. Tordeux*. 77

14° Etudes de Mœurs, par M. *Maignien* (L'UTILITAIRE). 79

(LE FACHEUX). 85

15° Du gouvernement des Provinces et de l'organisation des Municipalités romaines, par M. *Alc. Wilbert* 97






Digitized by Google